

Les Cahiers
Hors Les Murs

NOVEMBRE 2006

**POLITIQUES CULTURELLES
EN FAVEUR DES ARTS
DE LA RUE ET DES ARTS
DE LA PISTE EN EUROPE
ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**

ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE CENTRE DE RECHERCHE SUR
LA CULTURE, LES MUSÉES ET LA DIFFUSION
DES SAVOIRS (CICMD) DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE.
ANALYSE DE LAETITIA DI GIOIA, ASSISTÉE DE ANNE GANNON,
SOUS LA DIRECTION DE SERGE CHAUMIER.
ENQUÊTE COORDONNÉE PAR YVANNE FLOCH.

Introduction

Très peu d'études ou d'analyses comparées existent à ce jour sur la situation des arts de la rue et des arts du cirque en Europe. HorsLesMurs a souhaité lancer un chantier de recherche sur le sujet en collaboration avec son réseau européen Circostrada. Cette étude préliminaire vise à établir un premier état des lieux des politiques culturelles en faveur des arts de la rue et des arts du cirque dans les différents pays européens. D'autres travaux devront suivre pour approfondir la connaissance de ces secteurs afin de favoriser les coopérations artistiques et la définition de politiques coordonnées à l'échelle de l'Europe. Concernant les arts de la rue, le parlement européen vient de confier à HorsLesMurs et Floriane Gaber une étude d'envergure sur les artistes de rue en Europe dont les conclusions seront publiées au printemps 2007. De nombreuses questions se posent selon les pays en terme d'identification du genre «cirque» et «rue», en terme de développement économique, de reconnaissance artistique ou de prise en compte par les pouvoirs publics. Cette enquête réalisée par le Centre de recherche sur la culture, les musées et la diffusion des savoirs de l'Université de Bourgogne (CRCMD), apporte des éléments de réponse et dresse les perspectives de travail pour accompagner le développement et la structuration des arts de la rue et des arts du cirque en Europe.

Nous remercions chaleureusement les correspondants du réseau Circostrada qui ont facilité la réalisation de cette enquête par leur engagement et leur connaissance de ces milieux artistiques dans leur pays.

Les correspondants du réseau Circostrada

Fabien Audooren
 Directeur
 Internationaal Straattheaterfestival
 Gand, Belgique
www.isff.be

Verena Cornwall
 Conseillère
 Circus Art Forum
 Londres, Royaume-Uni
www.circusarts.org.uk

Gigi Cristoforetti
 Directeur artistique
 Piu Festival
 Brescia, Italie
www.piufestival.it

Geneviève Dupéré
 Chargée des communications
 En Piste
 Montréal, Québec, Canada
www.enpiste.com

Felicity Hall
 Directrice
 Total Theatre Network
 Londres, Royaume-Uni
www.totaltheatre.org.uk

Miguel Honrado
 Directeur artistique
 Teatro Viriato
 Viseu, Portugal
www.teatroviriato.com

Ivan Kralj
 Directeur Artistique
 Festival Novog Cirkusa
 Zagreb, Croatie
www.cirkus.hr

Goro Osojnic
 Directeur Artistique
 Festival Ana Desetnica
 Ljubljana, Slovénie
www.anadesetnica.org

Drial Picas
 Directeur
 Oficina de Difusió Artística
 Barcelone, Espagne
www.diba.es/oda

Tomi Purovaara
 Directeur
 Cirko-Centre for new circus
 Helsinki, Finlande
www.cirko.net

Nicole Ruppert
 Directrice
 Kulturbüro
 Bonn, Allemagne
www.kulturbuero.info

Lina Sjöquist
 Chargée de communication
 Cirkus Cirkor
 Norsborg, Suède
www.cirkor.se

Katrien Verwilt
 Directrice
 Københavns Internationale Teater
 Copenhague, Danemark
www.kit.dk

Catherine Wielant
 Directrice
 Olé Olé
 Bruxelles, Belgique
www.oleole.be

Gerard Wijnands
 Directeur
 Straattheater.net
 Amersfoort, Pays-Bas
www.straattheater.net

MÉTODES ET CADRES

Le réseau **Circostrada**, fondé par HorsLesMurs en 2003, est une plateforme européenne d'information et d'échange sur les arts de la rue et les arts du cirque. Une quinzaine de correspondants étrangers anime ce réseau, tous choisis pour leur connaissance des secteurs dans leur pays. Reconnu par la Communauté Européenne, le réseau Circostrada a pour but de travailler au développement, à la reconnaissance et à la structuration de ces disciplines en Europe.

En novembre 2005, à l'occasion d'une des rencontres Circostrada, les correspondants ont évoqué des difficultés dans leurs rapports aux autorités locales et nationales. Par méconnaissance de nos secteurs (manque de curiosité ou ignorance volontaire ?), elles ne finançaient et n'accompagnaient que peu de projets émanant des arts de la rue ou de la piste. Les professionnels réunis alors, ont ainsi constaté la nécessité de dresser **un état des lieux des politiques publiques en faveur des arts du cirque et de la rue en Europe**. Pour ce faire, le réseau a souhaité effectuer une enquête préliminaire et a adopté le principe d'un questionnaire, envoyé à un échantillon d'opérateurs culturels mais également d'institutions nationales, de collectivités territoriales, tous à même de fournir des informations sur les politiques publiques, la formation, l'économie, la vitalité des arts de la rue et de la piste. En juillet 2006, ce sont donc près de 300 questionnaires qui ont été envoyés dans 15 pays européens.

Cette enquête préliminaire par questionnaires auto-administrés a été réalisée, à la demande de HorsLesMurs et de son réseau, par le Centre de recherche sur la culture, les musées et la diffusion des savoirs de l'Université de Bourgogne (Dijon, France). Accompagnée d'une recherche documentaire, l'analyse des réponses obtenues permet de dresser un premier panorama de la situation de ces secteurs, de comparer les différentes politiques d'accompagnement pratiquées en leur faveur en Europe. Elle demeure préliminaire dans la mesure où elle propose davantage un défrichage du terrain qu'un état des lieux exhaustif. Elle constitue une première étape, posant les jalons d'études plus approfondies et abouties sur cette problématique. Devant le manque important de travaux comparés sur ce thème, l'objectif est aussi de préfigurer et de profiler d'autres contributions en ce sens.

Il faut signaler que cette synthèse s'appuie sur les réponses données par des acteurs de terrain qui ont une connaissance empirique et intuitive des secteurs et ne disposent pas toujours de chiffres et ressources vérifiés. De plus, les études et statistiques nationales et académiques concernant ces secteurs particuliers du cirque et des arts de la rue sont très rares.

La notion de politique culturelle à l'épreuve européenne

Au préalable, il apparaît nécessaire d'évoquer quelques questions que pose l'objet de cette étude et qui ont été révélées de façon insistante mais diffuse par les réponses de l'enquête. L'idée de « **politique culturelle** » revêt en Europe différentes conceptions. Si la définition anglophone retient « une connotation potentiellement totalitaire »¹ et nourrit donc une certaine méfiance (on parlera plutôt de politique artistique), en français, selon Robert Lacombe, cette notion « présuppose et assigne à l'État la définition et la prise en charge d'un domaine spécifique dans les politiques publiques, censé répondre à la fois aux exigences de la démocratie culturelle et aux demandes légitimes de soutien à l'art. »²

Robert Lacombe rappelle la précision de Philippe Urfalino dans son ouvrage *L'Invention de la politique culturelle*³ : « une totalité construite par des idées, par des pratiques politiques et administratives situées dans un contexte intellectuel et politique. » Cette réflexion permet à Robert Lacombe de mettre en évidence « le caractère indissociable des politiques de soutien au spectacle vivant et des modèles nationaux de politique culturelle et de culture politique. »

Dès lors, pour reprendre la typologie définie par l'auteur, trois ensembles de pays émergent selon leur organisation institutionnelle et la répartition des compétences qu'ils opèrent en matière culturelle :

- « **les États de type fédéral ou très décentralisés** » comme la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne qui confient la compétence culturelle aux communautés linguistiques, aux régions ou aux Länder ;
- « **les États où les compétences culturelles sont déléguées à des "Conseils des arts"** », c'est-à-dire l'Irlande, le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas ;
- enfin, « **le modèle de l'État culturel centralisé, avec la prédominance du ministère de la Culture** », incarné par la France et le Portugal notamment.

Ces considérations permettent ainsi d'esquisser le cadre institutionnel dans lequel une politique culturelle peut être développée. En recontextualisant les politiques culturelles, elles permettent de prendre du recul et d'affirmer qu'en aucun cas, il ne s'agit de vouloir imposer un modèle (français, espagnol, anglo-saxon...) plus qu'un autre. Elles nous renvoient par ailleurs rapidement à la question de l'objet de ces politiques, la notion de culture, et plus particulièrement de spectacle vivant.

S'il existe des politiques de soutien au spectacle vivant dans la plupart des pays européens, elles ne concernent cependant pas les mêmes domaines artistiques. Et le cirque et les arts de la rue sont très souvent relégués aux limites fluctuantes d'une certaine conception de la culture et du spectacle vivant.

Spectacle vivant perdu dans le spectacle vivant

Le spectacle vivant peut être caractérisé par sa dimension universelle en tant qu'« il est, en Occident, un trait de civilisation unique »⁴, ayant profondément contribué à « la formation d'un espace commun européen »⁵. De plus, le spectacle vivant met en évidence « un moment éphémère qui se partage en commun »⁶, contrairement à la relation individuelle qui s'établit en général dans un rapport à une œuvre d'arts plastiques. Il est profondément ancré dans un environnement social, politique et culturel. En conséquence, sa définition est changeante, « puisqu'à l'intégration des arts dits mineurs (opérette, jazz, cirque, marionnettes) a succédé la prise en compte des expressions nouvelles des cultures populaires (rock, chanson, arts de la rue, musiques électroniques). »⁷

C'est là le cœur du sujet, « arts dits mineurs » ou « expressions nouvelles des cultures populaires », le cirque et les arts de la rue connaissent un véritable problème de connaissance et de reconnaissance politique en Europe. Pour reprendre les propos de Floriane Gaber et pour résumer la situation, « Autant de pays, autant de contextes, autant de définitions »⁸. Jean-Marc Adolphe et Pierre Sauvageot dans la revue *Mouvement* écrivent : « A l'échelle européenne, les définitions des « arts de la rue » explosent. »⁹ Plusieurs expressions sont alors utilisées, d'un pays à l'autre, d'un festival à l'autre, d'un artiste à l'autre : arts de la rue et théâtre de rue (France),

1 Lacombe, Robert (avant-propos d'Emmanuel Wallon), *Le Spectacle vivant en Europe : modèle d'organisation et politiques de soutien*, Paris, éd. La Documentation française, 2004, p. 27.

2 Idem, p. 28.

3 Urfalino, Philippe, *L'Invention de la politique culturelle*, Paris, éd. La Documentation française, 1996.

4 Lacombe, Robert (avant-propos d'Emmanuel Wallon), *Le Spectacle vivant en Europe : modèle d'organisation et politiques de soutien*, La Documentation française, Paris, 2004, p. 32.

5 Ibidem.

6 Ibidem.

7 Ibid, p. 33.

8 Gaber, Floriane, *Les Rues d'Europe en 80 jours* (texte non publié) p. 1.

9 Adolphe, Jean-Marc - Sauvageot, Pierre, « A la rue », revue *Mouvement*, juillet-août 2005, p. 97.

Le statut de l'artiste

théâtre itinérant et arts forains (Belgique), théâtre in situ (Pays-Bas), nouvelles formes d'expression artistique (Espagne), animation (Allemagne), divertissement (Royaume-Uni), culture ou communication urbaine, spectacles de rue, spectacles en plein air, dans des espaces publics, dans des espaces ouverts... Cette pluralité de dénominations conduit à s'interroger d'une part sur la notion d'art, qui dans sa contemporanéité tend à flirter à s'y méprendre avec le quotidien, et d'autre part sur la notion de rue dont la conception varie selon que l'on se trouve au nord ou au sud de l'Europe (le climat notamment modèle les pratiques culturelles), à l'ouest ou à l'est (pour des raisons de tradition et de politique).

Le cirque connaît également des difficultés de définition. En effet, depuis vingt-cinq ans, le cirque témoigne d'un profond renouvellement technique, artistique et esthétique. Cela conduit aujourd'hui à distinguer le cirque traditionnel du cirque contemporain, dit aussi nouveau cirque, cirque de création, cirque d'aujourd'hui, arts de la piste... Ils diffèrent d'abord parce que les numéros avec des animaux ont disparu et parce que les cirques ne sont généralement plus des entreprises familiales¹⁰ mais surtout, c'est une approche artistique plus proche de la recherche esthétique que de la prouesse qui aujourd'hui domine. Dès lors, l'histoire du cirque en tant qu'art étant très récente, on peut mettre en évidence la « polysémie » du mot cirque ou l'« ambiguïté » de l'expression « cirque contemporain »¹¹. Jean-Michel Guy résume ainsi la situation : « Les artistes [...] sont convaincus, en leur for intérieur, de faire du cirque. Ils n'en sont pas moins lucides sur l'extrême polysémie que ce terme recouvre depuis une vingtaine d'années. Et surtout, sur l'ancrage puissant, dans l'imaginaire collectif, d'une définition hégémonique : le cirque, « c'est le cirque de mon enfance. »¹² De plus, ces secteurs d'arts du cirque et de la rue sont parfois très perméables.

Une étude approfondie et aboutie sur le nouveau cirque et les arts de la rue ne peut donc faire l'économie d'une réflexion à dimension européenne sur la question. Et les répondants de cette enquête préliminaire n'ont pas manqué de le rappeler : « We wish to point out that the notions of street art and the new circus have not been more precisely defined in the survey resulting in difficulties in pinpointing the companies and individuals active in these fields and consequently all other information linked to them. The more so as it is a field that intertwines with various other expressions and developments which define and understand themselves in different manners. »¹³

La dimension européenne doit alors pouvoir nourrir les débats nationaux en la matière : doit-on inclure les musiciens ambulants qui jouent principalement dans la rue ? Les artistes plasticiens qui exposent leurs installations dans la rue ? Les artistes d'art urbain ?

Dans quelle mesure intervient le critère du choix du public visé par les spectacles, par les artistes et leur création, en l'occurrence le choix du public aléatoire et imprévu de la rue ?

A l'échelle européenne, quel sens prend alors la notion de rue, d'espace public ?

La notion même d'arts de la rue ne témoigne-t-elle pas d'une culture française du statut, de l'étiquette, de la « case administrative » ?

Un dernier point majeur doit être pris en compte pour évaluer la vitalité des secteurs et envisager à leur juste mesure les politiques culturelles en Europe. **Le statut de l'artiste varie selon les pays européens.** Dès lors la définition du secteur professionnel n'emporte pas la même acception selon les pays et les cultures. En effet, la définition française de « compagnie professionnelle », et surtout celle de l'artiste professionnel, se réfère surtout au système administratif et d'indemnisation chômage de l'intermittence : qui peut vivre économiquement de son art, peut accéder au statut administratif. Dans les pays qui ne connaissent pas cette culture de statut, le passage d'amateur à professionnel se fait sur d'autres références et cette distinction s'avère plus floue.

Le régime spécial français de l'intermittence paraît privilégié. Deux autres pays européens semblent se démarquer également, la Belgique et les Pays-Bas. Depuis juillet 2003, les artistes belges peuvent être considérés comme travailleurs salariés lorsqu'ils répondent à une commande. Aux Pays-Bas, depuis une loi de 1999, les artistes peuvent percevoir une allocation pendant quatre ans au maximum sur une période de dix ans. En Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Suède, Italie et Autriche, les artistes perçoivent difficilement une indemnité de chômage, car leur unique travail d'artiste ne suffit pas à ouvrir des droits à l'indemnisation¹⁴.

Par ailleurs, le critère de la formation reçue, de sa qualité et le système de formation aux arts du cirque et de la rue développé dans chacun des pays sont également déterminants dans le passage de l'amateurisme au professionnalisme. Or, de telles formations sont extrêmement rares pour les arts de la rue, tandis que le secteur circassien semble être mieux fourni. En réponse à l'enquête, Ivan Kralj, vice-président de Mala performerska scena à Zagreb, décrit très clairement une telle situation en Croatie : « Because of the fact that there is no educational system in circus arts in Croatia, the term "professional companies" will be used here for those who are dealing with circus on publicly recognised level and can accordingly live from this art (it's not "just" a hobby). But those definitions have to be really carefully used, because the level of amateurism or professionalism lays in many more reasons than just education, performance value or "living from performance" - performing as a job. »

10 *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, (document de travail), Direction générale des études, série Education et Culture, Parlement Européen, novembre 2003, p. 8.

11 Roseberg, Julien, "Parler du Cirque ? Les mots sous tension", revue *Arts de la piste*, HorsLesMurs, Paris, mars 2006, p. 62-63.

12 Guy, Jean-Michel, "Polysémie, polyphonie...", revue *Arts de la piste*, HorsLesMurs, Paris, mars 2006, p. 64-65.

13 En réponse à l'enquête, Nena Franjević Zlati, Direction du développement culturel et de la politique culturelle, ministère de la culture de la République de Croatie (Zagreb, Croatie).

14 Voir article dans *Libération* en date du 8 juillet 2003 : "L'Europe du spectacle éclatée : peu de pays ont un système particulier pour les artistes et les techniciens", p. 6.

LE CIRQUE ET LES ARTS DE LA RUE EN EUROPE : VERS UNE RECONNAISSANCE POLITIQUE...

Les années 1960 à 1980 ont connu l'apparition des arts de la rue et du cirque contemporain en Europe dans des contextes très différents : retour à la démocratie en Espagne, mouvement de contestation artistique et politique en France, développement de créations et de pratiques artistiques en marge de l'institution officielle communiste en Pologne, réaction à la commercialisation du marché des arts au Royaume-Uni... Les années 1990 sont globalement marquées par un développement spectaculaire de ces secteurs, en terme de nombre de compagnies, de spectacles et de festivals, ainsi qu'en termes de fréquentation par des publics les plus divers¹⁵. Aujourd'hui, au regard du développement exponentiel, leur niveau de reconnaissance par les pouvoirs publics doit être interrogé. Malgré l'enthousiasme croissant des publics, cette reconnaissance est loin d'être évidente. Elle constitue dès lors, pour la plupart des structures culturelles de ces secteurs, un enjeu de taille.

Des soutiens financiers très disparates

Le niveau de reconnaissance politique et artistique des arts du cirque et de la rue reste très faible au regard d'autres champs disciplinaires à l'échelle de l'Europe. Un mouvement de légitimation semble cependant prendre forme dans un certain nombre de pays, tandis que d'autres n'en sont toujours qu'aux prémises d'une prise en considération par les institutions.

En 2003, le *Rapport au Parlement européen sur la situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne* souligne que « dans certains pays, le cirque est considéré comme une activité culturelle (Italie, France et Portugal), tandis que d'autres pays le considèrent comme une activité commerciale (Allemagne, Autriche et Danemark) »¹⁶.

Pour Nicole Ruppert¹⁷, co-directrice de Kulturbüro depuis 1998, « En Allemagne, les arts de la rue sont considérés comme des animations plutôt qu'une forme artistique à part entière. » Dans cette logique, les spectacles de cirque et de rue doivent être financés grâce au produit des ventes de billets ou par l'investissement privé. Cette conception du cirque et des arts de la rue engendre une production de spectacles à caractère plutôt commercial qui peut parfois faire regretter un certain manque de qualité et d'envergure des projets proposés. Cela contribue à la prédominance de nombreux spectacles de petites formes, peu novateurs et peu ambitieux.

De plus, la conception de la culture et de l'intervention publique en sa faveur n'ont pas la même acception qu'en France, par exemple, traditionnellement jacobiniste et interventionniste. **L'investissement privé tient donc une place particulière dont il faut tenir compte dans une approche des politiques culturelles.** De façon plus générale, en Europe du Nord, dans les pays anglo-saxons et en Allemagne, les financements privés de la culture sont beaucoup plus développés qu'en France ou en Espagne, qui n'ont pas cette tradition de philanthropie et de recours à l'investissement privé. Même si ces pays se sont, pour la plupart, dotés d'un ministère de la Culture ou agissent par l'intermédiaire des Conseils des arts¹⁸, l'intervention publique et la reconnaissance politique auxquelles les arts de la piste et de la rue aspirent, s'envisagent dans une perspective différente.

Dans les pays où existe une intervention publique en faveur des arts du cirque et de la rue, c'est généralement **sous l'égide du ministère de la Culture ou du Conseil des arts que les dispositifs d'aides se mettent en place.**

Le *Rapport au Parlement Européen* signale qu'« il arrive même que des organes spéciaux chargés du cirque soient créés (France, Italie) ou que le cirque soit intégré à la direction du théâtre et des arts dramatiques (Espagne, Royaume-Uni). En Finlande, fait unique, il existe une sous-commission du cirque dépendant du ministère de l'Éducation. Au Danemark, un groupe de travail ad hoc sur le cirque, créé en 1996, préconisait la reconnaissance du cirque comme bien culturel. »

Généralement, aucune législation spéciale ne régit les activités circassiennes. Il s'agit plutôt de réglementations qui varient beaucoup d'une région à l'autre, d'une commune à l'autre.

L'Italie dispose cependant d'une loi spéciale consacrée aux cirques et aux foires (1968) ; elle reconnaît sa valeur sociale et envisage son évolution grâce au fonds spécial Fondo Unico dello Spettacolo¹⁹.

S'il existe un soutien spécifiquement dédié, aux cirques surtout, il couvre le fonctionnement et l'équipement des infrastructures, les projets de création, de production et de diffusion. Les tournées internationales ne sont cependant pas toujours aidées. Les cirques peuvent aussi bénéficier de façon dérogatoire de certaines mesures fiscales spéciales. A titre d'exemple, l'Italie a supprimé les taxes sur les spectacles, permettant ainsi de réduire le prix des billets d'entrée ; les cirques ne sont pas assujettis à la taxe sur les véhicules en Allemagne et la TVA s'appliquant aux spectacles de cirque est réduite en Suède²⁰.

La piste mieux (re)connue que la rue

Globalement, les arts du cirque en Europe bénéficient d'une reconnaissance politique plus avancée que les arts de la rue, même si les politiques de soutien diffèrent en la matière : la France se concentre davantage sur le nouveau cirque, alors que la Belgique, flamande notamment, et le Danemark, mettent l'accent sur la sauvegarde du cirque traditionnel. Cependant, les deux formes existent dans une majorité des pays européens²¹. Des programmes de financements identifiant le cirque aux côtés du théâtre existent dans la plupart des pays, comme la France, la Belgique, l'Irlande, l'Espagne, la Finlande et la Norvège. Les politiques de soutien aux formations circassiennes sont clairement plus développées, ce qui contribue à structurer le secteur et à stimuler la jeune création nationale. C'est le cas notamment de la France, de la Belgique et de la Finlande.

Au contraire, l'intervention publique en faveur des arts de la rue n'est pas ciblée comme telle dans la majorité des pays européens. Elle existe dans la mesure où des financements publics sont attribués à des projets, festivals, compagnies qui sont en lien avec les arts de la rue de façon spécifique ou ponctuelle. Mais cette intervention publique n'est pas guidée par une politique culturelle clairement destinée à ce secteur. Elle n'est pas spécifique aux arts de la rue. **Il n'existe pas de programme de financement dédié à ce secteur** ; ce qui explique en partie la difficulté d'extraire de ces fonds globaux le montant spécifique attribué aux arts de la rue.

Les structures d'arts de la rue doivent se tourner vers des dispositifs consacrés au théâtre, voire au cirque : c'est le cas notamment des pays scandinaves, de la Finlande, des Pays-Bas, du Portugal et de l'Espagne (bien que certaines régions, comme la Catalogne, soient de plus en plus attentives aux spécificités des arts du cirque et de la rue), de la Croatie.

15 Voir l'étude de Floriane Gaber, *Les Publics des arts de la rue*, réseau EUNETSTAR, Bruxelles, avril 2005.

16 *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p. 9.

17 Conférence publique donnée le jeudi 10 mars 2005, lors du cycle de conférences "Les jeudis de la Sorbonne", consacré au thème "Les projets culturels européens pour quelle idée de l'Europe ?".

18 Lacombe, Robert, op. cit., p. 42.

19 *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p. 9.

20 Ibidem.

21 Ibid., p. 8.

Les collectivités mises en avant

Cependant, **trois pays se distinguent dans la prise en compte de la spécificité des arts de la rue** ; ils ont adopté une politique spécifique, suivie de la mise en place d'organismes administratifs dédiés, et de fonds prévus pour ce secteur. **Ils reconnaissent les arts de la rue comme une forme artistique à part entière.** Il s'agit de **la Belgique**, de **l'Irlande** et de **la France**. L'Espagne se démarque également par une reconnaissance politique acquise, mais avec des politiques culturelles en faveur de ces secteurs encore en cours d'élaboration.

Par ailleurs, si les États ne mènent généralement pas de politique culturelle en faveur des arts de la rue, les autorités et communautés locales, et surtout **les villes semblent y attacher une certaine importance**²². Elles endossent à la fois, les rôles d'organisateur et de financeur des manifestations dans la rue. Cependant, leur objectif paraît résider davantage dans l'intérêt d'animer et de rendre attractive la ville par du « divertissement » que dans la conscience et la volonté politique de favoriser la création et la diffusion d'une forme artistique. Les cirques, itinérants surtout, ont également des contacts particuliers avec les autorités locales et avec les municipalités. En effet, ils sont généralement soumis aux demandes d'autorisations. Or le *Rapport au Parlement européen* met en évidence des relations parfois difficiles, par exemple en Allemagne ou en Espagne.

Dès lors, ce constat, combiné au fait qu'il existe globalement peu de formations spécifiques au cirque ou aux arts de la rue, donne à penser que **les politiques culturelles en faveur de ces secteurs se construisent à partir du dynamisme et de la demande de soutien émanant du terrain.** A l'inverse des politiques culturelles pour les secteurs classiques et institutionnalisés qui se développent et se précisent dans le cadre du rôle d'impulsion de l'État, on se trouve ici devant des politiques qui se nourrissent et se forment **directement en réaction devant le fait accompli ou dans l'urgence d'une intervention avant la crise.**

Enfin, il convient de noter également **le rôle moteur qu'exerce la France**, non seulement dans la reconnaissance politique du cirque et des arts de la rue comme formes d'art depuis près d'une trentaine d'années, mais aussi dans l'attribution de fonds largement supérieurs à ceux alloués par les autres pays. Le *Rapport au Parlement européen* déjà cité relève d'ailleurs : « La France et l'Italie sont de loin les pays les plus généreux en termes de soutien financier à l'égard des cirques. »²³ Ceci étant dit, **il faut tout de même admettre que, malgré tout, en France, les secteurs du cirque et des arts de la rue demeurent des « parents pauvres » au regard des dispositifs et sommes alloués au théâtre, à l'opéra ou à la danse.**

Trois regroupements de pays peuvent être envisagés (la répartition qui suit se fonde sur un faisceau d'indices et non sur un critère particulier, bien que celui de l'existence d'un soutien dédié soit assez déterminant) :

- **les États qui ont reconnu politiquement les arts du cirque et de la rue.** Ils ont défini une orientation politique claire, ont mis en place des dispositifs de financements dédiés et soutiennent des formations professionnelles : la France, la Belgique et l'Irlande. S'intègrent à cette catégorie l'Espagne, dont certaines régions, comme la Catalogne sont en train de développer leur politique et leur intervention en faveur du cirque et des arts de la rue, ainsi que le Royaume-Uni et les Pays-Bas ;
- **les États qui ont reconnu le cirque uniquement, en tant que forme artistique à part entière.** Ils ont mis en place des dispositifs d'aides spécifiques, soutiennent des formations aux arts de la piste : Finlande, Norvège ;

- **les États qui n'ont reconnu aucun de ces arts** mais qui connaissent un dynamisme artistique de terrain dans ces secteurs : le Portugal, où les arts de la rue sont de plus en plus présents mais où le cirque est en déclin, l'Allemagne qui multiplie les festivals, et enfin, les pays de l'Europe de l'Est qui poursuivent une longue tradition de manifestations de rue.

EUROPE

Circostrada.....	www.circostrada.org
Relais Culture Europe.....	www.relais-culture.europe.org
European Network of Information Centres for the Performing Arts (ENICPA).....	www.enicpa.org
European Network Street Arts (Eunetstar).....	www.eunetstar.org
Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles.....	www.fedec.net
Forum européen pour les arts et le patrimoine (EFAH).....	www.efah.org
Informal European Theatre Meeting (IETM).....	www.ietm.org
In Situ.....	www.in-situ.info
Compendium des politiques culturelles en Europe.....	www.culturalpolicies.net
Institut européen pour la recherche culturelle comparée.....	www.ericarts.org
LabForCulture.....	www.labforculture.rog
Network of International Circus Exchange (Nice).....	www.nicecircus.net
Fondation européenne pour la culture.....	www.eurocult.org
On The Move!.....	www.on-the-move.org
Association européenne de cirques.....	www.europeancircus.info
European League of Employers' Associations in the Performing Arts (pearle).....	www.pearle.ws
Ecumest Association.....	www.ecumest.ro
Junge Hunde Network.....	www.jungehunde.net

²² Voir l'article d'Éric Fourreau : "Financements publics de la culture en Europe : les collectivités locales en première ligne", *La Scène*, juin 2003.

²³ *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p. 10.

PAYS OÙ LES ARTS DU CIRQUE ET LES ARTS DE LA RUE SONT RECONNUS COMME FORMES D'ART À PART ENTIÈRE

La France pionnière

La politique culturelle en faveur du cirque en **France** a été élaborée dans ses grandes lignes dans les années 1970. Il s'agissait d'une part de « **favoriser le décloisonnement et le renouvellement du cirque en soutenant les expériences pionnières** d'écoles d'Alexis Grüss et Silvia Montfort, Annie Fratellini et Pierre Étaix, jusqu'à la fondation du Centre national des Arts du cirque en 1985 », et d'autre part de « **conforter l'économie du cirque par un fonds de soutien financé** par l'État et les cotisations des cirques adhérents. »²⁴

En **2001/2002, l'Année des Arts du Cirque** a marqué un point d'orgue dans la volonté politique du gouvernement français de soutenir le cirque. De nouveaux dispositifs d'aides ont été mis en place et onze pôles régionaux ont été identifiés sur le territoire afin de remplir des missions de production, de diffusion, de résidence et de sensibilisation du public.

C'est le **ministère de la Culture et de la Communication**, via la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) qui attribue des aides aux compagnies et entreprises de cirque :

- la DMDTS alloue des aides à la création et des aides au fonctionnement. Des dispositifs régionaux de financements déconcentrés existent également via les DRAC, directions régionales des affaires culturelles (ministère de la Culture en région). Ils contribuent aux projets de production et peuvent s'inscrire dans le cadre de conventions triennales ;
- l'Année des Arts du cirque a contribué à la mise en place d'aides à la résidence ;
- depuis 2002, existe une aide à l'itinérance visant à soutenir l'équipement en matériel nécessaire aux activités circassiennes (chapiteau par exemple) ;
- enfin, des aides à l'investissement peuvent aussi soutenir les compagnies ou les lieux de diffusion dans leur acquisition de matériel.

Le ministère soutient les arts de la rue depuis les années 1980 par des aides à Lieux publics, au Festival d'Aurillac, ainsi qu'à plusieurs compagnies. Dans les années 1990, des lieux de fabrique ont émergé et ont été reconnus et aidés par le ministère de la Culture. Une commission nationale consultative spécifique aux arts de la rue a été mise en place pour évaluer les demandes d'aides aux résidences d'artistes ou de production, ainsi que les demandes d'aides à la création. Existente également des dispositifs d'aides à l'écriture, gérés par la DMDTS.

Au tournant des années 2000, la réforme des compagnies dramatiques rend possible le conventionnement triennal pour les compagnies d'arts de la rue, qui peuvent ainsi bénéficier d'une plus grande stabilité financière. Les directions régionales des affaires culturelles décident des conventionnements en concertation avec la DMDTS et après avis d'un comité d'experts. Les DRAC attribuent aussi des aides à la production, à l'équipement, à l'investissement pour les festivals et les lieux de fabrique.

En 2002-2003, puis en 2005-2006, des élargissements de crédits ont permis l'augmentation du nombre de compagnies conventionnées, une augmentation des aides aux résidences et une meilleure dotation pour les lieux de fabrication²⁶.

En 2003, la Fédération des arts de la rue a demandé au ministre de la Culture d'élaborer un programme en faveur des arts de la rue. En collaboration avec HorsLesMurs, le ministère de la Culture (DMDTS) a mis en place le **Temps des arts de la rue 2005/2007**. C'est une étape marquante dans la reconnaissance officielle des arts de la rue. L'enjeu réside dans **la consolidation de ce secteur** encore fragile et dans **une meilleure connaissance** de sa recherche et de ses propositions. Il s'agit de **favoriser son développement, en renforçant le soutien financier de l'État par de nouvelles mesures et en incitant celui des collectivités locales**. L'objectif de ce Temps des arts de la rue s'inscrit aussi dans une volonté de décloisonnement des disciplines artistiques en **favorisant les liens entre les réseaux du spectacle vivant, en mettant en place des Centres nationaux des arts de la rue, en permettant l'expérimentation de nouvelles relations avec les arts**²⁷.

Les compagnies d'arts du cirque et de la rue peuvent également recourir à d'autres dispositifs gérés par le ministère, mais qui ne leur sont pas dédiés.

Il existe des organismes qui allouent des aides à la diffusion comme l'Office national de diffusion artistique (ONDA) qui aide des structures de diffusion à accueillir les spectacles, CulturesFrance (anciennement AFAA) qui peut aider des compagnies à être diffusées à l'étranger en prenant en charge leurs frais de transport.

Même si les collectivités territoriales en France n'ont pas de compétences attribuées en matière culturelle, elles sont des financeurs importants de la culture. Soit elles incluent un volet culturel dans le cadre des dispositifs relevant de leurs compétences (contrat de pays, contrat de ville, contrat de Plan État-Région), soit elles mettent en place des dispositifs de soutien à la création, à la production et à la diffusion et contribuent au fonctionnement et à l'équipement des festivals. La prédominance des festivals dans le système de diffusion des arts de la rue fait d'ailleurs des villes « les principaux commanditaires des artistes de rue. »²⁸

Enfin, il existe d'autres organismes professionnels qui peuvent soutenir les projets de création ou de diffusion des œuvres : ADAMI, SPEDIDAM, Association Beaumarchais²⁹.

FRANCE

HorsLesMurs.....	Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture.....
www.horslesmurs.asso.fr	www.fncc.fr
Parc et Grande Halle de la Villette.....	Ministère de la Culture et de la Communication.....
www.villette.com	www.culture.gouv.fr
Office national de diffusion artistique.....	Territoires de Cirque.....
www.onda-international.com	http://territoiresdecirque.free.fr
CulturesFrance.....	Temps des arts de la rue.....
www.culturesfrance.org	www.tempsrue.org
Fédération des arts de la rue.....	
www.lefourneau.com/lafederation	

24 "La Politique publique, aides, mesures et chiffres-clés en faveur des arts du cirque", revue *Arts de la piste*, HorsLesMurs, Paris, octobre 2001.

26 Voir la synthèse explicative de tous ces dispositifs dans *Le Goliath 2005 /2006*, guide-annuaire des arts de la rue et des arts de la piste, HorsLesMurs, Paris, 2005.

27 Voir *Le Temps des arts de la rue : bilan d'étape du programme 2005/2007*, les cahiers HorsLesMurs, hors série, HorsLesMurs, Paris, 2006.

28 Dapporto, Elena - Sagot-Duvaurox, Dominique, *Les Arts de la rue : portrait économique d'un secteur en pleine effervescence*, La Documentation française, Paris, 2000, p. 25.

29 Voir la synthèse explicative de tous ces dispositifs dans *Le Goliath 2005 /2006*, op. cit.

La Belgique, une reconnaissance sur le papier à concrétiser budgétairement

En **Belgique**, l'État fédéral n'a pas de compétence culturelle, dès lors il n'intervient pas en la matière. Les régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale) ne sont pas compétentes en matière culturelle, mais elles ont en charge du tourisme. Ce sont les Communautés française, flamande, germanophone qui sont plus particulièrement responsables de la culture et de l'éducation.

Brigitte Mertens, Directrice du service du cirque, des arts forains et des arts de la rue, ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles (Bruxelles, Belgique)

« Le nouveau cirque a un public enthousiaste et nombreux et bénéficie de retombées médiatiques très importantes à tous les niveaux [télé, radio, presse écrite]. Malheureusement, le manque chronique de moyens publics suffisants ne permet pas le développement de créations importantes et en nombre. C'est pourquoi l'essentiel de ce qui est montré chez nous vient de l'étranger. »

En **Belgique flamande**, l'intervention publique de la Communauté flamande s'est d'abord attachée à « prévenir la disparition des cirques traditionnels ainsi que des cirques-théâtres »³⁰, en prenant des « mesures incitatives »³¹ et en permettant la création de nouvelles possibilités. Ce sont les autorités locales qui exercent leurs compétences sur les cirques professionnels et fixent le nombre de représentations et le prix d'entrée. Les cirques ont par ailleurs accès sur projet à des aides à la production et à la diffusion. En 2001, un système de label de qualité a été mis en place grâce à « un protocole d'accord portant sur les programmes, les équipements, les structures, les tournées, les spectacles et le travail indépendant ». Ces protocoles d'accord servent de base à la politique culturelle locale³².

L'intervention publique en faveur des arts de la rue existe depuis 2005, date à laquelle le

Flemish Decret on the Arts a reconnu certains festivals et compagnies.

Au niveau de la communauté flamande, trois festivals sont aujourd'hui reconnus et reçoivent au total un million d'euros.

Les provinces développent également des politiques en faveur des arts de la rue : c'est le cas de la province de Limbourg qui est une des premières à être intervenues dans ce secteur. Au niveau des villes, les festivals sont notamment aidés par Gand, Hasselt et Anvers.

En **Belgique francophone**, les arts du cirque et de la rue sont subventionnés depuis plus de vingt ans. Aujourd'hui, ils font officiellement partie de la politique menée en faveur du secteur forain, cirque, rue. Leur caractère artistique est admis. Ils ont d'ailleurs été reconnus en 1999 par le ministère de la Communauté française qui leur dédie depuis 2000 **un service consacré plus largement au cirque, aux arts forains et aux arts de la rue** mis en place au sein du service général des arts de la scène (Direction générale de la Culture/ministère de la Communauté française de Belgique).

Ce service a pour « missions de promouvoir, favoriser et développer la création, la diffusion et les initiatives artistiques de niveau professionnel en Communauté française dans les domaines dont il s'occupe. Ces missions se traduisent notamment par l'octroi de subventions aux compagnies, aux festivals, d'aides à la création de spectacles et à la réalisation d'activités de promotion (Le Nomade, les Renc'Arts, notamment). »³³

En 2003, le Parlement de la Communauté française a adopté un décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la

scène. Ce décret concerne notamment les arts de la rue. Quatre types d'aides ont été mis en place :

- les bourses d'aide à la création (Piste aux espoirs, Piste de lancement, Namur en mai...) et à la formation continue ;
- les aides ponctuelles ;
- les conventions de deux ou quatre ans ;
- les contrats-programmes de cinq ans.

Il existe également des organismes de conseils pour les porteurs de projets.

Enfin, le dispositif est complété par une Commission d'avis, constituée d'experts des secteurs concernés, chargées de conseiller le Ministre.

Ainsi, pour les porteurs de projets d'arts de la rue, il existe des aides à la création et à la reprise, des aides au fonctionnement pour les compagnies, des aides aux festivals qui peuvent être demandées après deux éditions du festival, des aides aux espaces de création. « L'objectif poursuivi par le ministère, pour l'ensemble des domaines regroupés dans le même service "arts du cirque, arts forains et arts de la rue" est la stabilisation des compagnies les plus importantes et les plus créatives par des subsides structurels corrects et l'aide accrue à la création par des moyens plus importants pour l'aide aux spectacles et les lieux de création. »³⁴

D'autres services de la Communauté française peuvent également être sollicités : le **Service de la diffusion**, le **Service général des arts de la scène**, le **Centre de prêt de matériel**, le **Commissariat général aux relations internationales** (pour les aides aux tournées à l'étranger), enfin la structure d'information et de promotion des arts de la Scène de la Communauté française, **Wallonie-Bruxelles-Théâtre** (pour les aides aux tournées à l'étranger).

Jean-Félix Tirtiaux, Directeur, Promotion des arts forains / Festival Namur en mai (Namur, Belgique)

« (...) nous avons dès le début du projet privilégié la co-production, voire produit nous-mêmes - le Festival des Arts forains a ainsi produit ou coproduit 31 spectacles en 10 éditions pour un investissement représentant 10 % du montant des cachets artistiques soit 10 000 euros en moyenne par édition - nous sommes les seuls en Communauté française à avoir défendu cette politique symbole des grands festivals français. »

BELGIQUE

Olé Olé.....	Communauté française de Belgique.
www.oleole.be	www.cfwb.be
Internationaal Straattheaterfestival	Commission communautaire
www.istf.be	française.....
Maison de la Culture de Tournai.....	www.cocof.be
www.maisonculturetournai.com	Ministère de la communauté
Fédération des Arts de la rue, des	germanophone.....
Arts du cirque et des Arts forains...	www.dglive.be
www.la-far.be	Vlaamse Organisatie voor
Vlaams Theater Instituut.....	Circuskunsten.....
www.vti.be	www.circusvla.be

30 La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne, op. cit., p. 26.

31 Ibidem.

32 Ibidem.

33 Extrait du vade mecum du service du cirque, des arts forains et des arts de la rue.

34 En réponse à l'enquête, Brigitte Mertens, Directrice du service du cirque, des arts forains et des arts

de la rue, ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, Direction générale de la Culture (Bruxelles, Belgique).

35 En réponse à l'enquête, Raphaël Brigandi, Banque asbl et FEDEC (Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles (Bruxelles, Belgique).

36 Ibidem.

2006 : signe fort pour les arts du cirque et de la rue en République d'Irlande

La **région de Bruxelles-Capitale** « soutient les arts du cirque, d'une part via son ministère de l'Emploi qui met à disposition de certaines associations comme Banquine, Catastrophe ou Cirqu'conflex des contrats d'agents contractuels subventionnés. Concrètement, les salaires de tous ou une partie des employés sont pris en charge par la Région via le versement de primes à l'employeur. »³⁵

Enfin, « via la COCOF (Commission communautaire française) qui constitue l'échelon parlementaire et exécutif régional qui gère la culture à Bruxelles [...], il existe également une ligne budgétaire qui doit osciller autour de 80 000 - 100 000 € au bénéfice du cirque. »³⁶

Les **provinces et les communes** ont aussi une action culturelle et viennent en aide aux festivals. Leur soutien concerne globalement la diffusion des œuvres. Par exemple, la province de Namur soutient le festival « Namur en mai ». L'initiative de la Ville de Bruxelles mérite d'être soulignée : la mise en place d'une politique d'accueil spécifique pour les artistes et spectacles de rue au travers d'« Espaces Spéculoos ».

Cependant, l'ensemble des acteurs consultés **déplore le manque de moyens attribués au secteur**. « En Communauté française Wallonie-Bruxelles, la politique en faveur des arts du cirque est faible. Il faut bien constater qu'il n'y a pas d'encouragement au développement du nouveau cirque faute d'y consacrer les moyens suffisants. En effet, les décideurs ne semblent pas convaincus de la nécessité d'accorder une plus grande place à ce secteur et de le refinancer. »³⁷

Cette hésitation politique peut trouver plusieurs explications :

- peu d'artistes professionnels travaillant en Belgique sont belges et la grande majorité des étudiants de l'ESAC est étrangère ;
- un public présent, « enthousiaste et nombreux » quel que soit le soutien public financier apporté : « parce qu'on pourrait croire, au vu du succès rencontré par les grandes compagnies étrangères, (Cirque Plume, Cirque du Soleil, Zingaro... dont les entrées sont pourtant très chères) que le nouveau cirque n'a pas besoin du soutien des pouvoirs publics pour rencontrer son public »³⁸ ;
- les moyens généraux insuffisants de la Communauté française ne lui permettent pas de refinancer significativement ce secteur culturel : « En effet, les pouvoirs publics [...] se retranchent derrière le sous-financement dont souffre la Communauté française pour justifier de l'existence d'un budget si faible »³⁹ ;
- des préjugés négatifs demeurent : « la plupart du temps, les arts de la rue donnent aux décideurs une impression d'amateurisme, de débrouillardise qui ne nécessitent pas de moyens importants. D'où le manque de moyens accordés... »⁴⁰.

Malgré tout de nouvelles compagnies et de nouveaux festivals se créent en Belgique⁴¹. On retiendra également la création d'une fédération et du *Nomade*.

La création, le développement et la reconnaissance de l'École supérieure des arts du cirque (Bruxelles) constituent un « axe politique [dont l'impact est] majeur sur l'essor du cirque en Communauté française. »⁴²

En **Irlande**, le Gouvernement a intégré en 2002 le cirque dans le Arts Act, ceci contribue à donner une orientation claire à l'action du **Conseil des arts de la République d'Irlande** pour inclure le cirque dans sa politique culturelle.

En juillet 2006, le Conseil des arts a adopté une politique en faveur des arts du cirque, de la rue et du spectacle. Il dispose à la fois d'un spécialiste pour le secteur du cirque et d'un agent permanent auprès des autorités locales. Ce dernier relaie les objectifs politiques et contribue à les remplir. Ces deux niveaux institutionnels permettent de discuter et de mettre en œuvre la politique du Conseil des arts régionalement et localement.

Le Conseil des arts réfléchit actuellement à de nouveaux dispositifs de financement pour aider les artistes et les organisations. Il consulte les acteurs du champ artistique circassien et de la rue sur différents projets tels que la création d'un centre de documentation pour le cirque, les arts de la rue et du spectacle et la mise en place d'une organisation nationale de soutien. Il cherche à diversifier ses partenaires pour développer des programmes de formation pour tous les niveaux. Il souhaiterait pouvoir favoriser la diffusion des spectacles.

Le Conseil des arts attribue des aides à la production et à la diffusion aux compagnies et festivals. En 2005, trois compagnies d'arts de la rue ont été financées : Bui Blog, Macnas et Spraoi. L'aide totale représente environ 900 000 euros par an. En 2006, trois cirques traditionnels ont reçu des aides financières du Conseil des arts : Duffys, Fossettes and Gerbola's, le cirque contemporain Fidget Feet. De même que l'école de cirque Galway Circus Project.

En 2006, le Conseil des arts a créé un fonds spécifique pour les productions et les tournées, mais aucune aide n'a encore été allouée à ce jour.

Les aides régionales ou municipales pour la culture existent aussi. Elles concernent le cirque ou les arts de la rue lorsque le spectacle fait partie d'un festival, ou bien lorsqu'il s'agit d'un projet éducatif pour les jeunes. Les lieux de diffusion peuvent être aidés par le Conseil des arts, ainsi que par les autorités locales de leur territoire. Il existe des aides à la diffusion de la part du Conseil des arts et du Gouvernement central, via le budget consacré au tourisme.

Il faut noter qu'en Irlande, les parades relèvent d'une pratique culturelle ancienne. Elles sont très nombreuses et ont lieu dans la plupart des villes lors de fêtes telles que la Saint Patrick ou Halloween. Ces parades sont ancrées dans la culture irlandaise et la politique culturelle doit en tenir compte. Elles sont donc généralement financées par les pouvoirs publics : par exemple, en 2006, la fête de la Saint Patrick à Dublin a reçu plus d'un million d'euros.

Au niveau régional, les autorités locales allouent des aides pour des projets d'arts de la rue, en finançant directement la manifestation, le festival, ou en proposant aux artistes un projet de résidence.

Il faut souligner que les arts de la rue restent à ce jour peu développés en Irlande : le nombre de compagnies y est encore faible⁴³. Les perspectives de développement de ce secteur dépendront des impacts que cette nouvelle politique culturelle, impulsée par l'État contrairement à la plupart des autres pays, auront sur le terrain.

37 Brigitte Mertens, op. cit.

38 Ibidem.

39 Raphaël Brigandi, op. cit.

40 Brigitte Mertens, op. cit.

41 En réponse à l'enquête, Brigitte Mertens dénombre en Communauté française une dizaine de compagnies de cirque professionnelles contre environ 70 pour les arts de la rue, ainsi qu'une dizaine de compagnies de cirque amateurs contre environ 30 pour les arts de la rue. Elle précise par ailleurs que « le montant

total consacré aux arts du cirque, arts forains et arts de la rue en tant que spectacles vivants, était en 2005 de 535 000 euros. Ceci en dehors des montants accordés par l'enseignement artistique à l'ESAC et aux académies et ceux octroyés dans le cadre de l'éducation permanente. »

42 Raphaël Brigandi, op. cit.

43 En réponse à l'enquête, Verena Cornwall, spécialiste du cirque, des arts de la rue et du spectacle au Conseil des arts de la République d'Irlande, 7 compagnies professionnelles d'arts de la rue, dont 2 spécialisées dans les parades.

Le Royaume-Uni, entre divertissement et recherche esthétique

Au **Royaume-Uni**, depuis plus de 30 ans, les spectacles de plein air connaissent une multiplication considérable. Le passage à l'an 2000 et le 50^e anniversaire du couronnement de la Reine en ont été des événements déclencheurs. La plupart des villes inclue dans leur calendrier événementiel un festival de rue : il en existe donc de nombreux à travers le territoire. Il y a maintenant 200 compagnies, petites pour la plupart, quelques vingt festivals majeurs et plusieurs centaines d'événements pluridisciplinaires qui incluent les arts de la rue, dans leur programmation.

Avec le changement de scène politique dans les années 1980, les fonds de financement sont passés du secteur public au secteur privé. Cela induit la prédominance de productions plutôt commerciales dans le secteur des arts de la rue, entraînant un appauvrissement en termes de qualité et de recherche artistique.

Ces dernières années témoignent néanmoins de l'augmentation continue du soutien apporté aux arts de la rue et du cirque. Ils ont été reconnus comme une activité à part entière et expressive, et le sentiment général reste optimiste sur le futur de ce secteur.

Le Conseil des arts en **Grande-Bretagne** a séparé en 2002 les caisses théâtre de rue et cirque. Ces deux disciplines sont financées par le département du théâtre et sont dotées d'un responsable artistique qui surveille la bonne application de leur politique.

Des financements conséquents ont été attribués aux cirques contemporains, aux écoles de formation du cirque, aux festivals de théâtre de rue, aux artistes de théâtre de rue, à la recherche. Ils sont en progression constante ces dernières années.

L'Espagne : reconnaissance acquise, mais politiques encore en cours d'élaboration

L'intervention publique en **Espagne** dans le secteur du cirque et des arts de la rue remonte aux années 1980 qui marquent le retour à la démocratie et la naissance d'un des plus anciens festivals, La Fira del teatre al carrer de Tàrraga (créé en 1980). En 1990, le ministère de la Culture a publié les premiers textes reconnaissant **le cirque en tant qu'art** et lui dédiant des financements pour le soutenir. Il existe une législation spécifique aux cirques, intégrée à la législation sur le spectacle. Cette dernière relève des compétences des communautés autonomes régionales. Cependant, il n'existe toujours pas d'organe administratif consacré aux cirques. C'est la direction générale adjointe de **L'Institut National des Arts Scéniques et de la Musique (INAEM)** qui en a la responsabilité⁴⁴.

Le **ministère de la Culture** soutient la production et la diffusion des spectacles, ainsi que le fonctionnement et l'équipement des cirques (infrastructures et matériel technique du cirque). Il distingue différents programmes d'aides pour la diffusion, le développement technique et le soutien du cirque, ainsi que pour la communication. Ils comprennent des aides pour les tournées nationales et à l'étranger, ainsi que des aides pour les compagnies de cirque itinérantes. D'autres programmes visent les festivals, manifestations, ferias, publications et activités liées au cirque, et concernent aussi la communication des cirques avec les communautés insulaires, Ceuta et Melilla. Les aides aux **arts de la rue** s'inscrivent dans le cadre des dispositifs consacrés au théâtre et au cirque. Au sein du programme d'aides à la diffusion du théâtre sur l'ensemble de l'Espagne sont mis en place plusieurs types d'aides relatives :

- à la diffusion de la dramaturgie et des créations espagnoles contemporaines ;
- à la diffusion du théâtre pour les enfants et les jeunes ;
- aux partenariats.

Il existe aussi un programme d'aides pour la diffusion internationale de projets de théâtre. Enfin, on relève un programme d'aides à la diffusion et au développement de la communication théâtrales :

- aides pour les festivals, manifestations, ferias et activités théâtrales organisées soit par les associations locales, soit par les entreprises privées gestionnaires de salles de théâtre, soit par les organismes sans but lucratif ;
- aides aux publications ;
- aides à la communication théâtrale avec les communautés autonomes insulaires.

L'intervention publique des régions espagnoles est très variable. Castilla-La Mancha n'a mis en place aucune politique en la matière. Le dynamisme artistique circassien dans cette région est considéré comme assez faible : « Actualmente, el Gobierno de Castilla-La Mancha no tiene un programa específico de actuación en esta área, y no existen compañías de circo o teatro de calle en la región... »⁴⁵

La Catalogne dispose via le service culturel du **Gouvernement Catalan, la Generalitat de Catalunya**, de différentes aides dédiées :

- à la **programmation ou l'exploitation** d'activités professionnelles de théâtre et de cirque (lieux de diffusion privés avec une programmation régulière) ;
- **l'investissement** pour améliorer l'infrastructure et/ou acheter de l'équipement ;
- les projets de **production** ou de **promotion** du théâtre et du cirque professionnels (conventions triennales) ;

amateurs. D'après lui, 50 spectacles différents ont été diffusés en 2005 en Catalogne. Des lieux de production et de diffusion spécifiques au cirque sont identifiés : Ateneu popular de Nou Barris, Fira de Tàrraga, Festival internacional de Circ Trapezi. Du côté des arts de la rue, 20 compagnies professionnelles existent en Catalogne, auxquelles s'ajoutent une vingtaine de compagnies de rue amateurs. Selon Carles Cugat Pedrerol, 40 spectacles de rue ont été diffusés en 2005 en Catalogne. Des lieux de production et de diffusion spécifiques des arts de la rue sont également repérés : Marató de l'Espectacle (Barcelona), Festival internacional de Teatre i Animació al Carrer, Barcelona Arts de Carrer, Dies de Dansa...

ROYAUME-UNI

Arts Council of England www.artscouncil.org.uk	Total Theatre Network www.totaltheatre.org.uk
Independent Street Arts Network (ISAN) www.streetartsnetwork.org.uk	Circus Futures www.circusfutures.org
UK Street Artists www.ukstreetartists.org	Circomedia www.circomedia.com
Streets of Brighton www.zapuk.com	Circlation www.circlation.co.uk
Circus Arts Forum www.circusarts.org.uk	The Circus Space www.thecircusspace.co.uk

⁴⁴ La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne, op. cit., p. 49-50.

⁴⁵ En réponse à l'enquête, Juan Ignacio Cortés Carrasbal, Chef de Cabinet à la Culture, Junta de Comunidades de Castilla-La Mancha (Tolède, Espagne).

⁴⁶ En réponse à l'enquête, Carles Cugat Pedrerol, Attaché culturel à l'Office de la diffusion artistique (ODA) de la Diputació de Barcelone, évalue à environ 45 le nombre de compagnies professionnelles de nouveau cirque en Catalogne et à 3 le nombre de compagnies de cirque traditionnel, 4 d'entre elles sont itinérantes ; les autres jouent sous chapiteau ou dans la rue. Il estime à une bonne vingtaine le nombre de compagnies de cirque

Les Pays-Bas ou le long chemin de la reconnaissance

Pour les activités de théâtre et de cirque (professionnelles uniquement), il existe plusieurs types d'aides :

- dans le cadre de **convention triennale de collaboration** avec des compagnies de théâtre et de cirque, des entreprises de production et des lieux de diffusion avec leur production propre ;
- pour **l'organisation de festivals et ferias** de théâtre et de cirque ;
- pour **la production et le fonctionnement** ;
- pour l'adaptation en langue étrangère de spectacles créés en catalan ;
- pour **les déplacements à l'étranger** des groupes, interprètes et artistes catalans.

Globalement, la politique culturelle catalane a d'abord pour objectif d'assurer le fonctionnement des grandes compagnies de cirque, ainsi que la réalisation de productions de grande échelle. Les festivals et manifestations qui programment des spectacles professionnels sont également des priorités. Ces choix politiques semblent permettre une création circassienne dynamique⁴⁷ et une meilleure diffusion des productions.

Aujourd'hui, le milieu circassien catalan revendique l'adoption d'une réglementation concernant le cirque. L'association catalane de cirque souhaiterait la création d'une école nationale de cirque et d'un centre de documentation. Celle-ci insiste également sur le besoin de promouvoir et d'élargir les circuits actuels de diffusion.

Au niveau des villes, il est surtout question de veiller à ce que les principales programmations incluent des propositions circassiennes. Le *Rapport au Parlement européen* met toutefois en évidence un certain manque de soutien aux cirques de la part des municipalités ; ce qui « freine l'épanouissement du cirque et contraste avec le traitement réservé aux cirques par les autres municipalités et autorités dans les autres pays de l'UE. »⁴⁷

La Ville de Madrid s'attache actuellement à mener à bien le projet d'un nouveau lieu de diffusion consacré au cirque, le Teatro Circo Price, (destiné à remplacer le Circo Price qui fut détruit en 1970). L'ouverture de ce lieu en décembre 2006 constitue un pas décisif dans la sauvegarde des valeurs véhiculées par le cirque. Ce projet veut s'inscrire dans la continuité de l'importante tradition circassienne à Madrid au XIX^e siècle, tout en valorisant le renouveau des arts du cirque, comme lieu de convivialité interculturelle. Madrid attache par ailleurs de l'importance aux arts de la rue dans la mesure où ils permettent un certain rapprochement entre la culture et les citoyens : « El Ayuntamiento de Madrid promueve la organización y realización de actividades culturales en la calle, esto es debido a que el acercamiento de la cultura a los ciudadanos, propicia el conocimiento de primera mano y la participación directa de ellos en la cultura, sobre todo si éstas se realizan en sus distritos, en sus barrios, debajo de sus viviendas. »⁴⁸

La reconnaissance officielle du cirque en tant qu'art n'est pas, aux **Pays-Bas**, encore totalement acquise et sa considération est très récente. Des négociations sont encore en cours entre le Gouvernement/ministère de la Culture et les associations de cirque du pays, comme l'Association des entreprises culturelles de cirque des Pays-Bas : « Since 2005, the Association of Netherlands Circus Enterprises (VNCO) has been lobbying for recognition from the Ministry of Education, Culture and Science with the note "Circus is an Art". In this note the VNCO states that as circus is an art, it should be included in the department's cultural policy (and receive funding). »⁴⁹

Les efforts du milieu circassien néerlandais⁵⁰ semblent avoir porté leurs fruits puisque l'année 2006 fut dénommée « Année du cirque » aux Pays-Bas : « The Year of the Circus has been officially opened by the Queens's Commissioner in the province of Gelderland, Mr. C. Cornielje, on the 8th of January 2006 in the Winter Circus in Apeldoorn. »⁵¹

Cette initiative relève de trois organisations culturelles : le Centre néerlandais pour la culture folklorique, l'association néerlandaise des amis du cirque et l'association des entreprises hollandaises de cirque.

Wim Claessen, Directeur artistique, Briantelli Circus Foundation (l's-Hertogenbosch, Pays-Bas)

« The major festivals are all suffering from reduce financial support, which immediately has his effect on the program. Generally speaking the major festivals want more for less. The other effect is the quality of Dutch street theatre is not improving, it is being overtaken by all our neighbours, HELP! »

Cependant, rien ne semble encore vraiment acquis, notamment pour ce qui concerne les aides financières attribuées aux manifestations circassiennes : « There is no specialised budget, but it is possible to apply for financial support when New Circus will be presented **as a specialisation of performing arts as theatre, dance and music.** »⁵² Le *Rapport au Parlement européen* relève également qu'« **il n'existe aucune forme d'aide financière en faveur des cirques aux Pays-Bas.** »⁵³

Pourtant, au niveau national, il existe le **Fonds voor Amateurkunst en Podiumkunsten** (FAPK à La Haye) qui soutient financièrement les artistes, amateurs et professionnels. Ce fonds travaille surtout avec le ministère de l'Education, de la Culture et des Sciences et le ministère des Affaires étrangères. En 2006, l'Association des

ESPAGNE

Asociación de malabaristas de Madrid.....	Trapezi - Fira del circ de Catalunya..... www.trapezi.org
www.carampa.com	La Ciutat de les Arts del Carrer..... www.artsdecarrer.org
Associació Valenciana d'Empreses Productores de Teatre, Dansa i Circ..... www.ayetid.com	Instituto Nacional de las Artes Escénicas y la Música..... www.inaem.mcu.es
Oficina de difusió artística..... www.diba.es/oda	Àgora teatral..... www.teatrodecalle.com
Associació de professionals de Circ de Catalunya..... www.apcc.cat	Ateneu popular nou baris..... www.noubarris.net/ateneu/

PAYS-BAS

Vereniging van Nederlandse Circus Ondernemingen..... www.vnco.info	Circusschool de Hoogte..... www.circusschool.nl
Straattheater.Net..... www.straattheater.net	Circomundo..... www.circomundo.nl
Club van Circusvrienden..... www.circusvrienden.nl	Terschellings Oerol Festival..... www.oerol.nl
Circus Web..... www.circus-web.nl	Limburg Festival..... www.limburgfestival.nl
circusmuseum.nl..... www.circusmuseum.nl	

47 *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p. 53.

48 En réponse à l'enquête, Cristina Conde de Beroldingen Geyr, Directrice générale des projets culturels, Département gouvernemental des affaires culturelles (Madrid, Espagne).

49 En réponse à l'enquête, Jeanine van Erk, Service culturel de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas à Paris.

50 En réponse à l'enquête, Wim Claessen, Manager et Directeur artistique, Briantelli Circus Foundation, en coopération avec Eveline Alders de Circomundo (Amsterdam, Pays-Bas), estimant à 15 le nombre de

compagnies de cirque itinérantes professionnelles, et autant de cirques d'hiver aux Pays-Bas. Selon leurs réponses, il existe également près de 60 compagnies de cirque amateurs.

51 Jeanine van Erk, op. cit.

52 Wim Claessen et Eveline Alders, op. cit.

53 *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p.107.

PAYS OÙ LA RECONNAISSANCE DES ARTS DU CIRQUE L'EMPORTE SUR LES ARTS DE LA RUE

La Finlande, dynamique du nouveau cirque

entreprises culturelles de cirque des Pays-Bas (VNCO) a reçu dans le cadre de l'Année du cirque, une subvention de 50 000 euros du FAPK pour le développement artistique de spectacles de cirque. Les compagnies de cirque peuvent s'adresser aux communes où elles sont localisées, ou dans lesquelles sont présentés leurs spectacles. En dehors du FAPK, il n'existe que très peu de dispositifs d'aides pour le cirque. On relèvera toutefois que the Dutch Foundation for Programming and Marketing Cultural Productions peut soutenir des projets (par exemple, Le Cirque magnifique). Enfin, il existe la possibilité de demander un soutien financier auprès du ministère des Affaires étrangères et auprès de la Dutch Foundation of Performing Arts pour une tournée de spectacles à l'étranger.

De son côté, le secteur des arts de la rue⁵⁴ est aidé par les pouvoirs publics depuis 15 ans, mais le soutien provient principalement des différentes autorités régionales et locales (aides à la diffusion, aides aux lieux de diffusion...).

Le montant global des financements publics est cependant difficile à évaluer car les subventions pour les arts de la rue sont attribuées dans le cadre du dispositif de soutien consacré au théâtre.

Aujourd'hui, ce secteur semble traverser une période difficile en raison des baisses de financements aux compagnies et aux festivals. Cela n'est pas sans conséquence sur les possibilités de représentations, le nombre de nouvelles productions, la situation financière des compagnies et la qualité des spectacles.

Au début des années 2000, le développement des spectacles vivants et de la politique culturelle en **Finlande**, a permis au cirque contemporain d'être reconnu comme une forme d'art indépendante. Cette reconnaissance contraste fortement avec la situation des générations précédentes du cirque qui subissaient de lourdes charges, relatives à leur statut et étaient considérées comme une forme mineure de divertissement.

En 1981, le Gouvernement annule la taxe sur les spectacles qui ponctionnait 40 % des ventes de billets pour le cirque.

Par la suite, deux étapes importantes ont été franchies avec **la fondation d'une école de cirque par le ministère de la Culture en 1995 et la création d'un Sous-comité des arts du cirque au sein du Conseil des arts de Finlande en 1999.**

Différentes institutions publiques attribuent des aides aux structures culturelles, en lien avec les arts du cirque, notamment **les ministères de la Culture et de l'Éducation**, ainsi que le **Conseil des arts de Finlande**, doté d'un **service dédié aux arts du cirque**, chargé d'attribuer les aides aux artistes et projets de cirque.

Le budget total du Arts Council of Finland (bourses pour artistes, aides à la production, aides aux tournées...) consacré aux aides attribuées pour les arts du cirque s'élève au total à environ 95 000 euros en 2005.

Les **centres culturels municipaux** et les **villes**, comme Tampere, apportent un soutien remarquable aux arts du cirque pour les activités qui se déroulent sur leur territoire : cirque d'enfants, groupes amateurs, compagnies professionnelles, festivals...

En 2005, le ministère de la Culture a mis en place un service consacré à la promotion de la culture finlandaise à l'étranger, The Unit of Cultural Export, qui concerne aussi les activités circassiennes. Il octroie des aides financières. Ce soutien est dirigé par les centres d'information des différentes formes d'art.

Cirko-Centre for New Circus a commencé la promotion du nouveau cirque finnois en 2004. A l'été 2006, un centre d'information sur le cirque finnois a vu le jour et travaille à la diffusion du nouveau cirque⁵⁵.

Les arts de la rue ne bénéficient pas d'une telle reconnaissance à ce jour et restent assez méconnus. Ce sont surtout les villes qui accueillent sur leur territoire des festivals programmant des spectacles de rue qui jouent un rôle en matière d'intervention publique, même si le ministère de l'Éducation au niveau national et le Conseil des arts de Pirkanmaa au niveau régional, peuvent intervenir. Il existe des aides à la diffusion, des aides pour les tournées à l'étranger dans le cadre de la promotion de la culture finlandaise dans le monde, ainsi que des subventions spécifiques pour les lieux de diffusion.

Tomi Purovaara, Directeur, Cirko-Centre for New Circus (Helsinki, Finlande)

« It is obvious, in the national level that during some last years the circus art has been recognized as an individual and important part of the Finnish contemporary performing art.

The development of the situation of circus as an independent art form is positive in many levels. »

FINLANDE

Finnish Artists Association.....	Helsinki Festival.....
www.esiintyvat-taiteilijat.com	www.helsinginjuhlaviikot.fi
Finnish Youth Circus association.....	Ruska Festival.....
www.sns.fi	http://festivalcircusruska.com
Cirko-Centre for New Circus.....	5-3-1.Helsinki.New Juggling Festival.....
www.cirko.net	www.531festival.com
Katutaiteen tutkimus.....	Union for Finnish Dance Artists.....
www.streetart.fi	www.teme.fi/sttl.fi

⁵⁴ Entre 50 et 70 compagnies professionnelles d'arts de la rue sont dénombrées par Wim Claessen et Eveline Alders dans les réponses à l'enquête, ainsi qu'une quarantaine de compagnies amateurs.

⁵⁵ En réponse à l'enquête, Tomi Purovaara de Cirko-Centre for New Circus, Katri Santtila du ministère de la Culture et Hannu Saha du Arts Council of Finland estiment qu'il existe trois compagnies de cirque traditionnel professionnelles, ainsi que 8 compagnies de nouveau cirque. Ils relèvent une dizaine de

compagnies de cirque amateurs. Entre 15 et 20 spectacles différents ont été diffusés en 2005 en Finlande. Il existe aussi quelques lieux de production et de diffusion privilégiés pour les arts du cirque, comme Cirko-centre for new Circus (Helsinki), Sorin Sirkus (Tampere), Kiasma Theatre (Helsinki), Ateneu Hall (Helsinki), Cultural Centre Stoa (Helsinki), Savoy Theatre (Helsinki), Jojo-Center for Dance (Oulu), Dance Theatre Aurinkoballetti (Turku).

La Norvège : "Something called circus art/ new circus/contemporary circus"⁵⁶

Rappelons que la **Norvège** fut une colonie de la Suède et du Danemark durant des siècles, et que son indépendance a été proclamée en 1905. On comprend alors que l'histoire institutionnelle norvégienne et l'histoire des arts norvégiens soient encore « jeunes » : « The professional theater is young in Norway. »⁵⁷ La première et la seule école de théâtre a été fondée il y a 50 ans, et une école alternative de théâtre (Fredrikstad) n'existe que depuis quelques années, comme l'école de cinéma (Lillehammer) d'ailleurs : « So Norway is a poor art society, and most of the funds goes to build and establish and run conventional arts like fine art, symphony orchestras, theatre buildings with ensembles and opera, etc. »⁵⁸

Dans ce contexte, le cirque, qui plus est contemporain, n'apparaît pas comme une priorité. Il existe pourtant des cirques traditionnels qui tournent dans le pays ; ils demeurent parfois les seuls spectacles auxquels la population de certaines régions reculées peut assister. Ils n'ont cependant jamais reçu de soutien du gouvernement. Le Circus World Theater est le seul cirque à avoir été construit, dans les années 1890, mais il semble avoir

*Camilla Sand, Chargée
d'information, Ville d'Oslo
(Oslo, Norvège)*

« The Agency for Cultural Affairs and Sports do not have any formal affiliates neither within new circus or street arts. »

été pendant longtemps utilisé comme une salle de cinéma. On comprend alors pourquoi Oslo apparaît comme le centre dynamique de la discipline avec des productions de spectacles professionnels et le développement d'activités pour les jeunes.

Au niveau national, le Gouvernement intervient via le Conseil des arts, Norsk Kulturråd, pour la production et la diffusion de spectacles, même

si le montant des aides demeure limité. Le Gouvernement a soutenu pour la première fois le nouveau cirque en attribuant une aide financière en 2001 pour « Ringen » de Cirkus Xanti⁵⁹. Le projet Circus World Theater (CWT) à Oslo semble être l'exemple emblématique de cette reconnaissance officielle des arts du cirque dans la politique culturelle nationale. Il s'agit principalement de la mise en place prochaine d'un lieu de diffusion de spectacles de cirque à Hausmania Art Community (Oslo).

Aux niveaux régional et municipal, il existe aussi des aides financières, surtout pour les écoles de cirque. Plusieurs villes allouent régulièrement des fonds et mettent en place des écoles de cirque, comme Tromsø, une des plus anciennes, KULTA/Tromsødalens kulturhus, menée par Berit Rusten et qui a 20 ans d'histoire de « cirque social ».

Les subventions qui peuvent s'adresser plus particulièrement aux lieux de diffusion proviennent de trois programmes de financement :

- Norsk Kulturråd, qui a des fonds pour mettre en place des lieux ;
- Arena and Rom for kunst sont des fonds du Norsk Kulturr ;
- la loterie nationale (Norsk Tipping) qui fonctionne en financements croisés avec les autorités nationales, régionales et locales.

Pour finir, les structures norvégiennes ayant répondu à l'enquête insistent sur le fait que les décideurs politiques prennent conscience du retard qu'accuse la Norvège par rapport aux autres pays scandinaves. Même s'il est difficile de trouver des fonds publics pour cette forme artistique, les institutions reconnaissent qu'il existe aujourd'hui « something called circus art/new circus/

contemporary circus in the world »⁶⁰. Ils ont plus ou moins conscience que la Norvège est en retard : « They more or less know Norway is light years behind »⁶¹. Dans ce contexte, les projets de cirque doivent être structurants, c'est-à-dire qu'ils doivent convaincre les financeurs, publics plus particulièrement, qu'ils s'inscrivent dans une esthétique contemporaine comme une recherche artistique à part entière, et qu'ils peuvent constituer la base du développement et de l'établissement d'un art scénique contemporain en Norvège.

*Tine Broch, Conseiller,
ministère de la Culture et
des Affaires religieuses (Oslo,
Norvège)*

« (...) we would like to inform you that Norway has no official cultural policy concerning new circus and street arts. »

Ainsi, l'amélioration de la situation du nouveau cirque dans ce pays requiert le soutien des productions professionnelles et passe par la construction, le développement et le financement de lieux de formation. Une école de cirque reconnue et financée par le Gouvernement doit être mise en place. Les institutionnels et financeurs doivent acquérir une meilleure connaissance et manifester un certain respect à l'égard des arts du cirque.

En **Norvège**, comme au Danemark d'ailleurs, la situation des arts de la rue est difficile⁶². Les artistes de rue peuvent se tourner vers les dispositifs consacrés au théâtre. Il existe des fonds d'aide à la diffusion à l'étranger au Conseil des arts norvégien et au Département des affaires étrangères, mais les projets doivent faire preuve d'une grande qualité artistique. Ces projets sont souvent liés aux festivals importants comme celui de Bergen, Harstad et PIT.

56 En réponse à l'enquête, Sverre Waage, Directeur, Cirkus Xanti Productions (Hvitsten, Norvège).

57 Ibidem.

58 Ibidem.

59 En réponse à l'enquête, selon Sverre Waage, Cirkus Xanti a reçu pour ce spectacle environ 37 500 euros en 2001. Par ailleurs, il relève une dizaine de compagnies de cirque professionnelles, dont quatre sont plutôt itinérantes et traditionnelles. Il existe entre dix et vingt compagnies de cirque amateurs, très souvent liées

aux centres culturels locaux. En termes de production et de diffusion de spectacles, Sverre Waage ne relève qu'un seul spectacle produit en 2005 et un lieu privilégié, le Festival PIT à Porsgrunn.

60 Ibidem.

61 Ibidem.

62 Sverre Waage dénombre cinq compagnies de rue professionnelles ; il mentionne par ailleurs que d'autres projets d'arts de la rue existent et sont développés ponctuellement par des compagnies de théâtre.

PAYS OÙ LES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE SE DÉVELOPPENT ARTISTIQUEMENT SANS QU'ILS SOIENT RECONNUS POLITIQUEMENT

Portugal : quand le cirque est « à la rue » et que les arts de la rue entrent en piste

La situation du cirque au **Portugal** apparaît un peu ambiguë. Un texte de 1995 reconnaît que « les cirques font partie des activités artistiques pour lesquelles les mairies sont compétentes. »⁶³ Or si reconnaissance juridique il y a, il semble qu'aucune orientation politique claire pour ce secteur ne guide les institutions culturelles : « In Portugal there has never been a specific regulation for the new circus, not even for the traditional circus, for that matter. »⁶⁴ On parle même aujourd'hui d'un secteur en déclin en raison notamment d'un manque de soutien de la part de l'État, qui conduit les cirques à ne compter que sur leurs recettes⁶⁵.

Il n'existe pas de service dédié aux arts du cirque et de la rue au sein du ministère de la Culture. Il faut reconnaître que le développement artistique des arts de la rue est très récent puisqu'il a moins de cinq ans. Néanmoins, **l'Institut des arts**, qui relève du ministère de la Culture, alloue de plus en plus d'aides à ce type de projets. Les artistes de cirque et de rue demandent des aides dans le champ global du théâtre. Cependant, depuis 2004 les principales disciplines artistiques (danse, musique, théâtre) sont rejointes par des projets transdisciplinaires. Le nouveau cirque et les arts de la rue sont maintenant compris dans ces lignes budgétaires.

En fait, les demandes proviennent surtout des autorités locales, comme les villes qui accueillent ces événements afin de promouvoir des activités culturelles gratuites pour la population ; elles sont les principaux financeurs des spectacles de rue.

Certaines villes peuvent consentir un soutien financier à des spectacles de cirque et de rue, pour leur diffusion. Mais elles ne s'avèrent parfois pas très coopérantes puisque certaines n'ont pas hésité à limiter leurs autorisations d'implantation des chapiteaux sur leur territoire.

Mónica Guerreiro, consultante pour les projets pluridisciplinaires, et Catarina Oliveira, consultante pour le théâtre, Institut des arts, ministère de la Culture (Lisbonne, Portugal)

« In Portugal there has never been a specific regulation for the new circus, not even for the traditional circus (...). The last years have brought, however, a huge impulse on the presence and knowledge of this artistic form, particularly since it has grown so big in France and other countries that Portuguese programmers started to bring more and more new circus shows to their venues. »

Les tournées internationales peuvent être favorisées grâce aux aides du cabinet des Relations culturelles internationales du ministère de la Culture ou au cabinet des Affaires internationales de l'Institut des arts, ou encore à l'Institut Camões du ministère des Affaires étrangères. Les lieux de diffusion peuvent également demander des subventions à l'Institut des arts, voire à des fondations privées comme la Fondation Gulbenkian.

Il semble qu'une nouvelle impulsion émerge ces dernières années : ces formes artistiques sont davantage connues et présentes, surtout depuis qu'elles se sont beaucoup développées en France et dans d'autres pays. Les organisateurs et programmeurs portugais s'y intéressent de plus en plus. Face à la faiblesse de l'intervention publique pour le cirque, les lieux de production et de diffusion commencent à s'organiser afin de mutualiser leurs efforts et de favoriser la diffusion de spectacles de nouveau cirque. Ainsi a été créé le réseau Sem Rede - Rede nacional de programação de novo circo, regroupant une douzaine de structures comme Acert (Tondela), Devir (Faro), Teatro Aveirense (Aveiro), Teatro Viriato (Viseu) pour n'en citer que quelques unes. Ils commencent à diffuser plus de spectacles de nouveau cirque dans leurs lieux. Cela contribue à le faire connaître à un public croissant et stimule la jeune création artistique nationale. Quelques artistes ont d'ailleurs créé leur compagnie⁶⁶, comme Circolando.

Les spectacles de rue sont désormais associés à d'autres événements nationaux, comme le championnat de football européen en 2004 à l'occasion duquel le gouvernement a choisi de promouvoir et de présenter des spectacles d'arts de la rue dans plusieurs villes du Portugal.

Andy Filipen, Secrétaire général, Dansk Artist Forbund (Copenhague, Danemark)

« There is no cultural policy connected only to the street arts. »

PORTUGAL

Portugal.Chapitô.....	Fundação Calouste Gulbenkian.....
www.chapito.org	www.gulbenkian.pt
Festival Imaginarius.....	Centro cultural de Belém.....
www.7sois7luas.com	www.ccb.pt
Instituto das Artes.....	Teatro Viriato.....
www.iartes.pt	www.teatroviriato.com
Instituto Camões.....	
www.instituto-camoes.pt	

63 La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne, op. cit.

64 En réponse à l'enquête, Mónica Guerreiro, consultante pour les projets pluridisciplinaires et Catarina Oliveira, consultante pour le théâtre, Arts' Institute, ministère de la Culture (Lisbonne, Portugal).

65 La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne, op. cit.

66 En réponse à l'enquête, Monica Guerreiro et Catarina Oliveira indiquent 3 compagnies de cirque professionnelles et estiment à une douzaine le nombre de compagnies amateurs. Elles relèvent également près de 200 représentations de spectacles de cirque en 2005. Pour ce qui concerne les arts de la rue, sont dénombrées une douzaine de compagnies professionnelles, ainsi qu'une quinzaine de compagnies amateurs. Le nombre de représentations s'est élevé à environ 450 en 2005.

L'Allemagne, entre foires commerciales et festivals internationaux de qualité

En **Allemagne**, les cirques sont considérés comme des établissements forains soumis à la législation commerciale (loi fédérale sur les entreprises commerciales). A ce titre, ils doivent être munis d'une autorisation de voyager. Mais il n'existe pas de loi particulière concernant les cirques. Chaque État fédéré décide de la réglementation du Land⁶⁷.

Dès lors, les cirques en Allemagne ne peuvent recevoir aucune subvention. Pourtant, on estime qu'il existe entre 300 et 450 cirques en Allemagne, pays européen le mieux doté⁶⁸.

L'Allemagne est aussi l'un des principaux marchés de diffusion européens pour les arts de la rue. A ce titre, elle joue un rôle important.

Les arts de la rue y sont apparus au tournant des années 1990. Pendant l'été, alors que les saisons des théâtres institutionnels sont terminées, des spectacles en plein air se sont développés. Ils permettaient de proposer une alternative aux festivals municipaux traditionnellement consacrés à la fête de la bière. Plusieurs projets de ce type ont été initiés avec comme thème « dehors et gratuit ».

Dans le milieu des années 1990, il y eut une multitude d'expériences. Mais les arts de rue en Allemagne ont pâti de la crise engendrée par la réunification.

Aujourd'hui, l'Allemagne compte une centaine de festivals de rue : Open-Flair (Eschwege), La Piazza (Augsburg) ou Welttheater der Straße (Schwerte) en 1984 et Tollwood (Munich) en 1986, suivis en 1994 par Via-Thea-Festival (Görlitz). Si certains, peu nombreux, programment exclusivement des spectacles de rue, la plupart intègre les arts de la rue à leur programmation ou leur activité commerciale.

Malgré ce dynamisme artistique et l'enthousiasme du public, les arts de la rue ne sont pas encore reconnus comme forme d'art à part entière. Pourtant, ils permettent de toucher des publics qui ne sont généralement pas concernés par le théâtre « traditionnel », le théâtre en salle. Mais, contrairement à la France, à l'Italie et à l'Espagne ou à la Pologne, les arts de la rue ne sont pas issus d'une tradition. Des hésitations et réserves artistiques et esthétiques demeurent envers les arts de la rue, qui sont souvent décrits comme « sales » : « It is often described as "sloppy" as is not seen to be "elegant" »⁶⁹. Ainsi, ils sont

Jochum Landin, Consultant théâtre, Kulturrådet (Stockholm, Suède)

« Most of what is going on in the field of New Circus and Street Art are not granted by the state but may be subsidized by local or regional authorities. »

considérés comme des « animations », des produits commerciaux dont la vente doit suffire à elle-même. Les organisateurs sont publics ou privés. Dans certains cas, l'organisateur ou le commanditaire du festival est le service culturel de la ville, ou bien les autorités culturelles du Land, dans d'autres, ce sont des initiatives ou des organisations privées qui prennent le risque financier de lancer la première édition d'un festival puis le développent dans une logique commerciale.

Dès lors, il n'y a pas de politique nationale en faveur des arts de la rue. Seul le Land Nordrhein-Westfalen octroie des subventions pour les arts de la rue via l'institution « Kultursekretariat ». Cependant, on peut trouver des politiques qui leur sont favorables au niveau local. Les villes et communautés financent presque

toujours les festivals. On peut dire que la forte présence du public n'est pas sans lien avec ces choix municipaux. Il existe également deux fondations qui apportent un soutien financier aux festivals d'arts de la rue : Lotto-Stiftung Niedersachsen et Kulture-Stiftung NRW. L'association Kultursekretariat Gütersloh, située dans le Land Nordrhein-Westfalen regroupe plusieurs villes, entre douze et quinze, travaillant ensemble et essayant d'organiser des tournées pour des compagnies allemandes et étrangères pendant l'été : le budget de cette association s'élevait à 80 000 euros pour les arts de la rue en 2005 (aides à la diffusion). Les compagnies peuvent demander des subventions aux fonds « Fond Darstellende Künstler » ou au « Kulture-Stiftung NRW ».

Les perspectives de ce secteur s'inscrivent donc dans une dimension plutôt européenne. D'une part, parce que d'autres pays européens encouragent activement le développement de cette forme d'art, d'autre part, parce qu'ils la reconnaissent comme une contribution valable aux arts de la scène : « We hope that it will be through greater co-operation within Europe that this artform will be fully appreciated. »⁷⁰

Nicole Ruppert, Directrice, Kulturbüro (Bonn, Allemagne)

« As opposed to other European countries for example France, Spain, Italy and Poland in which many theatre companies and artists work with open spaces and where many street theatre festivals exist, Germany does not have a tradition for street theatre. »

ALLEMAGNE

Strada Internationales

Straßenzirkusfestival.....

www.strassenzirkus.de

Straßentheaterfestival fête à fête.....

www.rastatt.de

Kulturbüro.....

www.kulturbuero.info

Die Etage.....

www.dieetage.de

Ute Classen Kulturmanagement.....

www.ute-classen.de

Staatliche Ballettschule Berlin und

Schule Für Artistik.....

www.artistenschule-berlin.de

67 La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne, op. cit., p. 38.

68 Ibid., p. 8.

69 En réponse à l'enquête, Nicole Ruppert, Directrice de Kulturbüro (Bonn, Allemagne).

70 Ibidem.

Les pays de l'Est, absence de reconnaissance

En **Hongrie**, l'intervention publique en faveur des arts de la rue est très limitée. Les initiatives ont le plus souvent recours à des financements privés.

Le cirque ne trouve pas beaucoup plus de soutien : « The cultural policy does not respect and support circus arts in Hungary too much. »⁷¹

C'est le Grand Cirque de Budapest qui concentre activités, fonds et public; il est le lieu culturel le plus fréquenté en Hongrie.

Au niveau national, le **ministère de l'Éducation et de la Culture** (NKÖM) subventionne chaque année à hauteur d'environ 190 000 euros Maciva, organisation et centre éducatif, qui a aussi en charge le fonctionnement et la programmation du Grand Cirque de Budapest.

La **Fondation nationale pour la Culture** (NKA) soutient toutes sortes de projets liés au cirque. Ces aides financières concernent autant la production que la diffusion. En 2005, la NKA a alloué environ 80 000 euros pour différentes productions de cirque.

La **Ville de Budapest** soutient les festivals uniquement, et notamment le festival international de cirque organisé par Maciva.

En **Croatie**, il n'existe pas de politique en faveur des arts de la rue. Le ministère de la Culture n'intervient que très peu et de façon indirecte, principalement en finançant des festivals qui occasionnellement programment des spectacles de rue : « Ministry of Culture does not get involved in producing street art shows, neither helps the festivals strictly dedicated to the street art. There is no recognition of street artist as a real artist, but just a sort of entertainer that wants to earn some extra money on the street. »⁷²

Zlatko Petrović, Fondateur et Directeur de Cestagram et du festival Cest is d'Best (Zagreb, Croatie)

« (...) there are no professional or official government institutions that follow or cover The New Circus or any street art shows. These kind of programmes are supported only as part of a bigger festivals or workshops. We would welcome any institutions of that kind to help better these kinds of shows. For a fact we can also tell you that there aren't any schools, academies, magazines that would do any research, connecting, supporting the New Circus groups or street performers. »

Selon le ministère⁷³, les projets d'arts de la rue étant généralement « marginaux » et faisant partie de festivals ou d'autres projets plus complexes, leur évaluation se fait dans le cadre de la compétence de différentes commissions, très souvent le Conseil pour les nouveaux médias, qui couvre aussi la culture alternative et la culture « jeune ».

Les arts de la rue ne sont pas reconnus comme forme d'art à part entière. Ils sont considérés comme « nouveaux médias » ou « culture jeune ».

De la même façon, la situation circassienne en **Croatie** apparaît assez délicate et incertaine. « The government involvement in the evolution of circus arts is poor and not consistent. »⁷⁴

Le cirque n'est pas encore considéré comme une forme artistique par le ministère de la Culture qui a accepté de le subventionner en 2006 dans le champ des nouveaux médias ; ce qui peut apparaître aux artistes comme un désaveu. Les arts du cirque sont compris dans le champ des

Timea Gedeon, Manager, Alternativ Circus School (Budapest, Hongrie)

« The Hungarian Government gets involved in the circus art continuously since 1954. »

cultures "jeunes" ; ce qui ne contribue pas non plus à satisfaire ce secteur, qui se sent écarté des arts du spectacle qu'il revendique comme famille d'appartenance.

Le soutien financier du ministère de la Culture peut passer par l'aide aux festivals qui programment des spectacles de cirque et de rue. Mais très peu de productions ou de représentations de spectacles de cirque et de rue ont été subventionnées⁷⁵.

Le **ministère des Affaires Familiales** peut subventionner certains projets de cirque, comme Cirkus factory de Mala Performerska scena. Ce projet d'ateliers de cirque pour des personnes handicapées a reçu environ 8 000 euros en 2006.

Au niveau local, certaines villes ont un rôle précurseur en matière d'intervention publique pour le cirque et les arts de la rue.

La **Ville de Zagreb** soutient régulièrement les activités d'arts de la rue : par exemple, elle finance Cest is d'Best festival à hauteur d'environ 13 700 euros. En 2005, elle a soutenu le Festival novog cirkusa, nouveau festival entièrement dédié aux arts du cirque et unique en son genre en Croatie, à hauteur d'environ 6 800 euros (le ministère n'a pas souhaité subventionner cette première édition). L'aide municipale a triplé en 2006, avec environ 20 600 euros allouées. Le ministère a participé hauteur d'environ 4 800 euros. Il faut relativiser ces montants qui représentent de très petites sommes par rapport aux autres secteurs artistiques (théâtre, danse, musique).

Ivan Kralj, Vice-président, Mala performerska scena et Directeur artistique, Festival Novog Cirkusa (Zagreb, Croatie)

« On the other hand, lack of policy (no performing spaces for circus, no financial help for circus, no education for circus, no artist benefits for circus, no anything for circus) supported the growing lack of interest in producing shows by some companies and transformed them into simple entertainers engaged by commercial factors. This is a real danger for the artistic profiling of the sector. »

Dans le même sens, les villes de Zadar, Pula, Split, Osijek, etc. se sont également engagées financièrement. La Ville de Varazdin finance Spancirfest à hauteur d'environ 17 200 euros. En fait, les villes semblent être entrées dans une sorte de compétition : elles organisent et financent des festivals pour faire vivre leurs rues, et par conséquent, leur soutien au festival rejoint davantage leur action en direction de l'offre touristique.

Si les aides pour les tournées internationales existent, le cirque en a pour l'heure très peu bénéficié.

PAYS DE L'EST

New Theatre Institute, Lettonie..... www.theatre.lv	Nemzetközi Cirkuszfesztivál, Hongrie..... www.maciva.hu
Festival Ana Desetnica, Slovénie..... www.anadesetnica.org	Hrvatski web.cirkus, Hongrie..... www.kupus.net/animacija.htm
Festival Novog Cirkusa, Croatie..... www.cirkus.hr	Magyar Zsonglór Egyesület, Hongrie..... www.zsonglor.hu
UrbanFestival, Croatie..... www.urbanfestival.hr	Malta Festival, Pologne..... www.malta-festival.com.pl
Festival Cest is d'best, Croatie..... http://kraljevilice.com	

⁷¹ En réponse à l'enquête, Timea Gedeon, Manager, Alternativ Circus School (Budapest, Hongrie). Par ailleurs, il évalue à plus d'une quinzaine le nombre de compagnies de cirque professionnelles et relève l'existence de nombreuses associations pratiquant le cirque en amateur. Du côté des arts de la rue, d'après lui, il n'existe pas de compagnies professionnelles, mais une trentaine de groupes amateurs. Il indique qu'une centaine de spectacles ont été diffusés en 2005.

⁷² En réponse à l'enquête, Ivan Kralj, Vice-président de Mala performerska scena et Directeur artistique du festival Novog Cirkusa (Zagreb, Croatie).

⁷³ En réponse à l'enquête, Nena Franjević Zlati, Direction du développement culturel et de la politique culturelle, ministère de la Culture de la République de Croatie (Zagreb, Croatie).

⁷⁴ Ivan Kralj, op. cit.

⁷⁵ En réponse à l'enquête, Ivan Kralj retient 7 compagnies professionnelles de cirque, qui peuvent aussi être considérées comme compagnies amateurs dans la mesure où les artistes n'ont pas suivi de formations spécialisées, et que par ailleurs, tous sont obligés d'exercer une profession différente en parallèle. Il existe également nombre de personnes et groupes qui pratiquent les arts du cirque par

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX ARTS DE LA RUE ET DU CIRQUE

La situation des formations aux arts du cirque et de la rue reflète sans surprise d'une part, le manque de reconnaissance général de ces secteurs, d'autre part, une nette différence de reconnaissance entre les deux secteurs. En effet, tandis que le cirque développe tant bien que mal des écoles et formations diverses pour des publics variés, les arts de la rue en sont toujours au stade de l'expérimentation.

Arts de la rue : de l'expérimentation à la formation

Globalement, en Europe, il existe très peu de lieux de formation aux arts de la rue qu'ils soient institutionnalisés ou pour le moins reconnus par l'État, et leur attribuerait des financements. Ce constat sans équivoque peut cependant être nuancé. En effet, s'il n'existe presque pas de lieux de formation publics ou reconnus par l'État, **des structures privées, souvent les compagnies elles-mêmes, mettent en place quelques stages ponctuellement**. À titre d'exemple, au Portugal, Chapiro est une des rares structures privées qui dispensent de façon irrégulière des stages. En Croatie, on retient les compagnies et associations suivantes : Autonomous Cultural Centre Attack, Daska Theatre's Daskalište et Small Performers'scene. Les centres éducatifs et culturels locaux, comme à Zagreb, le Centre culturel Maksimir peuvent aussi mettre en place des stages. En Hongrie, on mentionne aussi des formules de stages plus modestes, gratuites, « free training like get together » qui ont lieu dans les parcs de Budapest. **La plupart du temps, les stages, ateliers ou séminaires en lien avec les arts de la rue sont organisés dans le cadre des festivals**. Cependant, en Espagne (Barcelone et Valladolid), aux Pays-Bas (Terschelling) et en Roumanie (Sibiu) des discussions sont en cours depuis trois ans pour mettre en place des formations aux arts de la rue pour des professionnels ou des universitaires⁷⁶.

En général, à défaut de formations spécifiques aux arts de la rue, **les professionnels se tournent vers les formations circassiennes**, plus développées et qui peuvent répondre à certains aspects précis de leurs besoins, **ou encore vers les formations théâtrales** qui, elles, sont pour beaucoup reconnues par l'État et conduisent à l'obtention d'un diplôme d'État.

La France⁷⁷, pionnière sur le terrain politique de la reconnaissance des arts de la rue, se démarque. En effet, attendue depuis longtemps, une **première école supérieure nationale pour les arts de la rue** a vu le jour en 2004 à Marseille : la Formation avancée et itinérante des arts de la rue, FAI AR. Elle se base sur le principe de l'école nomade et existe grâce à des partenariats privilégiés avec des structures créatrices, des établissements d'enseignement et des lieux de diffusion et de fabrication en France et en Europe. Cette formation est destinée à des jeunes artistes qui ont déjà suivi un enseignement artistique par ailleurs, ou aux artistes professionnels souhaitant perfectionner et échanger leur savoir-faire. Le cursus dure dix-huit mois.

On relève également une formation tournée vers les arts de la rue destinée cette fois aux futurs concepteurs et administrateurs de projets : le Master 2 professionnel « Projets culturels dans l'espace public » à Université Paris I. Il existe aussi en France une série d'organismes qui ont une action de sensibilisation et/ou de formation aux arts de la rue, à destination plus particulièrement des professionnels de la culture (médiateurs, administrateurs, techniciens), des personnels territoriaux...

Il s'agit notamment de l'Atelier 231 (Sotteville-lès-Rouen), l'Avant Scène (Cognac), le Fourneau (Brest), le Centre national de la fonction publique territoriale (Paris et délégations régionales), l'École supérieure des arts et techniques du théâtre (Lyon), la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture. Enfin, dans le cadre du Temps des arts de la rue, un groupe de travail « Formations et métiers » ; il recense notamment les formations existantes dans ce domaine.

Cirque : entre écoles nationales et écoles de loisirs

La formation aux arts du cirque est beaucoup plus développée. Il est vrai que le cirque est issu d'une tradition plus ancienne que les arts de la rue (tradition familiale qui assurait l'éducation des jeunes artistes directement dans les cirques) et que la pratique en amateur du cirque est assez répandue. On constate alors que les pays d'Europe centrale et orientale ont développé des écoles de cirque publiques avant l'Europe occidentale. À partir des années 1970 et 1980, ces derniers ont mis en place des cursus et diplômes reconnus et financés par l'État afin de répondre aux besoins de ce secteur, « premièrement parce que des jeunes gens qui n'étaient pas issus du milieu du cirque traditionnel souhaitaient devenir des artistes de cirque et deuxièmement, parce que le contenu des spectacles de cirque était en pleine évolution. »⁷⁸ En effet, c'est à cette époque qu'est né le cirque contemporain.

« Dans ce contexte, force est de constater l'importance que revêt la formation professionnelle aux arts du cirque dans le développement et l'innovation de ce secteur. »⁷⁹

Le *Rapport au Parlement européen* de 2003 rend compte de quelques écoles professionnelles dont les méthodes de formation sont accréditées. Ces cursus sont sanctionnés par un diplôme d'État et financés par l'État. Le rapport mentionne le Centre national des arts du cirque en **France**, la Accademia del Circo en **Italie**, la Staatliche Ballettschule Berlin und Schule für Artistik - Fachbereich Artistik en **Allemagne**, l'École supérieure des arts du cirque (ESAC) en **Belgique**, le Circus Space, le Circomédia, les Skylight Circus Arts ou la Zippo's Academy au **Royaume-Uni** et pour finir le programme des arts scéniques de la Turu Polytechnic School en **Finlande**. On ajoutera que HorsLesMurs, en collaboration avec la Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles (FEDEC), a publié un récapitulatif des écoles de cirque supérieures et préparatoires dans le monde⁸⁰.

Dans chacun de ces pays existent également d'autres écoles privées agréées et financées par les pouvoirs publics. Elles s'adressent d'abord à de jeunes artistes. Mais elles ont aussi des actions de formation continue. On en dénombre neuf en **France** et la **Belgique francophone**, la **Finlande** et la **Suède**, l'**Irlande**, l'**Italie** et le **Portugal**, en sont également pourvus. La situation est en pleine évolution aux **Pays-Bas** puisque deux diplômes reconnus par l'État (Roc Friese Poort à Drachten et Codarts à Rotterdam) sont en train de se mettre en place et un troisième cursus (Fontys University à Tilburg) est en projet pour 2007. Au **Royaume-Uni**, de nombreuses écoles communautaires mettent l'accent sur un aspect plus social de l'apprentissage circassien en développant des activités pédagogiques pour les jeunes et les communautés.

plaisir. Il relève une quinzaine de spectacles de nouveau cirque diffusés en 2005. Dans une définition large des arts de la rue, Ivan Kralj estime qu'il existe une dizaine de compagnies de rue en Croatie. Il indique que la pratique amateur des arts de la rue est très développée, soit une centaine de groupes. Près de 80 spectacles de rue ont été diffusés en 2005.

76 Voir le fascicule *Le Temps des arts de la rue (2005-2007)* : programme en faveur des arts de la rue lancé en 2005 par le ministère de la Culture et de la Communication (DMCTS), restitution des travaux de l'année 2005, HorsLesMurs, Paris, janvier 2006.

77 Ibidem.

78 *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p. 12.

79 Ibidem.

80 *Les Écoles de cirque supérieures et préparatoires dans le monde*, la Fiche HorsLesMurs, du 15 octobre 2004 au 15 janvier 2005, HorsLesMurs, Paris, 2004.

Pour ce qui concerne les subventions et bourses attribuées aux étudiants, le système français paraît unique parce qu'il propose des subventions pour les écoles de cirque, des aides à la recherche, des bourses d'études et des aides à la formation professionnelle⁸¹. La France semble par ailleurs le seul pays à disposer d'un diplôme spécialisé reconnu pour les formateurs aux arts du cirque, le BIAC, mais des projets sont en cours dans d'autres pays. Le Royaume-Uni propose également des subventions et des bourses aux étudiants souhaitant intégrer une école de cirque. En Finlande et aux Pays-Bas, tous les étudiants bénéficient d'un système général de bourses très avantageux.

En revanche, les pays comme l'**Espagne**, le **Danemark** et l'**Autriche**⁸² ou encore la **Norvège**, la **Croatie** et la **Hongrie** proposent beaucoup moins d'écoles de cirque qui, de plus, ne sont pas reconnues par l'État. Pourtant, le milieu circassien de ces pays revendique la création de telles écoles qui apparaissent comme « essentielles au développement et à la survie du cirque national. »⁸³

Il n'existe donc pas d'école nationale en **Espagne**, pourtant « indispensable si l'on veut améliorer la qualité et assurer l'avenir du cirque. »⁸⁴ Les acteurs culturels espagnols observent alors que les professionnels qui travaillent en Espagne viennent d'autres pays européens, comme l'Italie ou les pays de l'Europe de l'Est (« Pour l'heure, on examine la possibilité de mettre sur pied une école de cirque qui fonctionne parallèlement au futur cirque permanent de Madrid. »⁸⁵). Cela dit, pour d'autres raisons, les Belges le constatent également, alors qu'ils disposent en Communauté francophone d'une école de cirque institutionnalisée.

En **Norvège**, il existe des cours de cirque pour les enfants et pour les jeunes mis en place par les institutions publiques nationales, régionales ou locales en charge de l'éducation et de la culture pour les enfants et quelques écoles de cirque comme the Circusschool on Grav, the Circus bits, Brasirkus, Sirkus Onkolo. Circus World Theater soutient actuellement un projet d'école de cirque pour les jeunes à Oslo pour 2008.

Dans ces pays privés de formation professionnelle, on note deux tendances. D'une part, les artistes mettent en place et financent eux-mêmes des formations pour les professionnels et semi-professionnels, comme à Oslo où il existe des formations hebdomadaires. C'est le cas également en **Croatie** où les possibilités de formations, tant initiales que continues, sont réduites, même si certains festivals, compagnies et associations en organisent parfois, comme le nouveau festival de cirque contemporain.

D'autre part, des initiatives sont prises dans le sens d'une préparation à d'autres écoles situées à l'étranger : c'est le cas de l'AFUK au **Danemark**, qui a élaboré un programme d'enseignement permettant aux étudiants de rechercher un emploi en tant qu'artiste de cirque ou une admission dans une structure de formation à l'étranger. AFUKPRO n'est pas reconnu par l'État. Pourtant The Danish Artists Union juge cette formation valable, c'est pourquoi elle les aide. Ces deux structures travaillent actuellement pour sa reconnaissance.

Il existe donc en France, Belgique, Royaume-Uni et aux Pays-Bas une politique de soutien aux écoles de cirque, voire à quelques formations aux arts de la rue. **En toute logique, la reconnaissance politique du cirque et des arts de la rue va de pair avec une politique de soutien aux formations et aux écoles** (même si nous n'en sommes qu'aux prémises de la mise en place de formations professionnelles aux arts de la rue).

Andy Filipsen, Secrétaire général, Dansk Artist Forbund (Copenhague, Danemark)

« The city of Copenhagen have shown great interest in the circus arts and especially in the possible foundation of a state recognized circus school in Copenhagen. At the moment there is a big majority behind this wish, but so far the city have not been able to find the funds. »

Mais l'aperçu montre aussi que cette conclusion connaît des exceptions. Une politique en faveur des arts de la rue et du cirque n'est pas systématiquement corrélée avec une politique de soutien et de reconnaissance des écoles ; c'est le cas de l'Espagne. Inversement, des écoles peuvent être financées et reconnues par les pouvoirs publics sans pour autant que le cirque soit réellement considéré comme une discipline artistique ; c'est le cas de l'Allemagne. Deux explications sont possibles. D'une part, si en Europe la culture relève parfois de compétences régionales (régions en Espagne, Länder en Allemagne...), l'éducation ressort plutôt du niveau national. Cela peut expliquer un décalage entre politique culturelle et établissements d'enseignement. D'autre part, il

convient de rappeler que le cirque notamment est très répandu en tant que pratique amateur ; d'où les nombreuses écoles de loisirs.

DANEMARK

Nova.Exit.....	Dansk Artist Forbund.....
www.novaexit.dk	www.artisten.dk
Kbenhavns Internationale Teater.....	Dansk iti & teaterunion.....
www.kit.dk	www.dititu.dk
New circus information site.....	Nordscen.....
www.ny-cirkus.dk	www.nordscen.org
Afuk's produktionskole.....	Kunstrådet.....
www.afukpro.dk	www.kunststyrelsen.dk
Magisk Cirkel Danmark.....	Statens kunstfond.....
www.magiskcirkel.dk	www.kunststyrelsen.dk

81 Le Rapport au Parlement relève qu'en 1997, ces aides s'élevaient à 2,4 millions d'euros : *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p. 13.

82 Ibidem.

83 Ibidem.

84 Emilio Aragón Bermúdez, cité dans *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p. 54.

85 Commission spéciale sur les arts scéniques, musicaux et audiovisuels, 1999, citée dans *La Situation du cirque dans les États membres de l'Union européenne*, op. cit., p. 54.

DANS LA PERSPECTIVE DE FUTURES ÉTUDES

Peu d'études nationales ou universitaires sur ces secteurs ont été menées. Si elles existent, elles sont méconnues du milieu professionnel. Les arts du cirque et de la rue se caractérisant d'abord par une **définition** polysémique et fluctuante, un travail préalable entre acteurs de différents pays devra pouvoir être réalisé afin de déterminer les contours et contenus de ces secteurs et d'avancer sur des bases communes et entendues. Ces constats mettent en évidence **l'absence de centres de ressources qui, comme HorsLesMurs le fait en France, centraliseraient des informations professionnelles, recenseraient, diffuseraient et coordonneraient les études ou projets relatifs au cirque ou aux arts de la rue en Europe.**

Des études et travaux aboutis et approfondis sur la situation des arts du cirque et de la rue en Europe, dans l'optique d'une approche comparée, pourraient envisager trois niveaux d'analyse.

L'image et le discours du cirque et des arts de la rue dans chacun des pays européens

Interroger le système de représentations dans lequel évoluent les secteurs des arts du cirque et de la rue revient à poser deux problématiques distinctes :

- Il s'agit de savoir, de façon générale, quelle place la culture et le spectacle vivant occupent dans la société. L'étude de la situation d'un secteur artistique, qui se révèle en outre en mal de reconnaissance, ne peut faire l'économie d'une mise en perspective au regard de l'histoire des institutions culturelles et des politiques culturelles menées dans chacun des pays considérés. Les termes de cette question ont été évoqués rapidement en introduction de cette étude préliminaire au travers notamment de l'ouvrage de Robert Lacombe. Il est important en fait de clarifier le rapport entre État et Culture, et plus particulièrement État et spectacle vivant, via le recensement et l'analyse des choix politiques et des moyens juridiques, administratifs, financiers mis en œuvre pour favoriser le développement culturel et artistique d'un secteur. Dès lors, la question du statut de l'artiste dans la société, notamment dans son rapport avec les institutions, doit être soulevée. De la même façon, les secteurs du cirque et des arts de la rue doivent être interrogés au regard de l'histoire et des traditions, au regard des politiques culturelles mises en œuvre, au regard de leur réception par la critique intellectuelle et artistique.

- Une **approche sociologique** de ces secteurs peut également venir éclairer leur réception par le public et caractériser les pratiques culturelles dont ils font l'objet.

La seconde problématique vise le discours de ces secteurs. Les arts de la rue et le nouveau cirque sondent de nouveaux espaces de création et d'expression artistique. Dans quelle recherche artistique contemporaine leur démarche s'inscrit-elle ? Cette problématique est certainement le point crucial devant permettre une réflexion sur leur définition au travers des notions d'art, d'art contemporain, d'espace public, de rue... Il s'agit aussi de caractériser leurs **relations aux autres formes artistiques**. Enfin, il faut s'interroger sur les valeurs sociales et politiques véhiculées au travers de cette recherche artistique.

L'économie de ces secteurs

Il reste beaucoup de travail pour quantifier et qualifier ces secteurs en termes de productions, de diffusions, de financements (nombre de représentations, de spectacles nationaux créés, de productions...).

La **structuration** de ces secteurs s'établit eu égard au nombre d'acteurs, de compagnies, d'artistes, de festivals, de lieux de production et de diffusion spécifiques, eu égard à l'existence de réseaux professionnels et de lieux-ressources, qui accumulent, recensent et diffusent l'information dans chacun des pays européens.

Enfin, les financements de ces secteurs doivent être étudiés : ce qui pose la question de l'intervention publique en leur faveur et de la place des financements privés (mécénat et sponsoring).

La dimension européenne : coopérations et mobilité

Dans quelles **évolutions sociales et politiques** s'inscrivent les arts de la rue et de la piste ou pourraient-ils s'inscrire, sur les plans nationaux ou européen, dans la perspective de contribuer à la formation d'un espace culturel européen ? Quelles valeurs et fondements communs aux différents pays européens portent-ils ?

Des projets transfrontaliers existent, comme l'ISAN, In Situ, Circostrada, le PECA. Des programmes d'aides européens sont également ouverts aux opérateurs des arts du cirque et de la rue, comme Roberto Cimetta, Culture 2000... mais souvent méconnus par les acteurs eux-mêmes. Il est nécessaire alors de savoir comment les coopérations transnationales se développent, et comment elles pourraient mieux se développer. Cela pose aussi la question de la **mobilité des artistes en Europe**.

En termes de méthodologie, il est important que des études liées à ces trois champs d'investigations puissent utiliser une méthode d'entretiens semi-directifs.

Le Cahier de HorsLesMurs est une édition de : HorsLesMurs, association nationale pour le développement des arts de la rue et des arts de la piste, subventionnée par le ministère de la Culture (DMDS).

HorsLesMurs
68, rue de la Folie-Méricourt
75011 Paris
Tél. : 01 55 28 10 10
Fax : 01 55 28 10 11
info@horslesmurs.asso.fr
www.horslesmurs.com

Crédit photographique :
Générik Vapeur, *La Petite Reine*,
Aurillac, 1992 ©Sylvie Chasles

Directeur de la publication, Président :
Jean Digne

Rédacteur en chef, Directeur :
Stéphane Simonin

Coordination :
Yohann Floch

Conception graphique :
Fabrication Maison
Jean-Marc Bretegnier et
Christian Scheibling

Réalisation graphique :
Marine Hadjes

Rédaction :
Analyse de laetitia Di Gioia,
assistée de Anne Gonon,
sous la direction de Serge Chaumier

Photogravure-impression :
SIO - Fontenay-sous-Bois
[Tél. : 01 53 99 12 12]

Ouvrages sur les politiques culturelles en Europe :

Autissier, Anne-Marie (sous la direction).....
L'Europe du spectacle à 25,
 revue *Culture Europe*, n°39, Paris, mai-juin 2003.

Banlieues d'Europe, Art, culture et intégration sociale en Europe,
 2000.

Bibo, Istvan.....
Misère des petits états d'Europe de l'Est,
 Albin Michel, Paris, 1993.

Collectif.....
La Culture au cœur : contribution au débat sur la culture et le développement en Europe,
 Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1998.

Collectif.....
La Politique culturelle de la Finlande,
 Rapport annuel, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.

Collectif.....
La Politique culturelle en Bulgarie,
 Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1997.

Collectif.....
La Politique culturelle en Roumanie,
 Rapport national, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1999.

Collectif.....
La Politique culturelle nationale de la Slovaquie, Rapport national,
 Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2002.

Collectif.....
Le Spectacle vivant en Europe,
 Actes du colloque organisé par l'ANFIAC, l'Odéon, Théâtre de l'Europe et l'université de Paris Dauphine, Paris, 1992.

Collectif.....
Circassiens d'aujourd'hui et de demain : formations, évaluations, perspectives,
 Halles de Schaerbeek, Bruxelles, 2001.

Collectif.....
Questions de Culture,
 La Documentation française, Paris, 2006.

D'Angelo, Maria - Vespérini, Paul.....
Politiques culturelles en Europe : une approche comparative,
 Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1998.

Devlin, G. et Hoyle, S.....
Le Financement de la culture en France et en Grande-Bretagne,
 L'Harmattan, Paris, 2001.

Dubois, Vincent.....
Les Politiques culturelles en Europe du Sud,
 Pôle Sud, Montpellier, 1999.

Foureau, Eric.....
Financements publics de la culture en Europe : les collectivités locales en première ligne,
 revue *La Scène*, juin 2003.

HorsLesMurs.....
Festivals des arts de la rue et des arts du cirque : Europe 2004,
 HorsLesMurs, Paris, 2004.

Guide Le Goliath 2005 /2006,
 HorsLesMurs, Paris, 2005.

Lacombe, Robert (avant-propos d'Emmanuel Wallon).....
Le Spectacle vivant en Europe : modèle d'organisation et politiques de soutien,
 La Documentation française, Paris, 2004.

Négrier, Emmanuel.....
Las Políticas culturales en Francia y España. Una aproximación nacional y local comparada,
 coll. Working Papers ICPS, n°226, Barcelone, automne 2003.

Olé Olé, Guide Le Nomade - guide des arts forains, de la rue et du cirque en Belgique,
 Bruxelles, 2006.

Pehn, G.....
La Mise en réseau des cultures : le rôle des réseaux culturels européens,
 Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1999.

Relais Culture Europe.....
Les Financements culturels européens,
 La Documentation française, Paris, 2001.

Sandra, G.....
L'Informal European Theatre Meeting (IETM) : un réseau européen transnational pour le spectacle vivant,
 Mémoire de science politique, IEP, Grenoble, 2001.

Terrasson, Valérie.....
L'Information sur le théâtre en Europe : Structuration et mutations,
 Mémoire de DESS Action artistique, Politiques culturelles et Muséologie Université de Bourgogne, Dijon, 1998.

Urfalino, Philippe.....
L'Invention de la politique culturelle,
 La Documentation française, Paris, 1996.

Vernois, Paul.....
La Formation aux métiers du spectacle en Europe occidentale : enquête et dossiers,
 Klincksieck, Paris, 1998.

Wangermee, Robert.....
Évaluation des politiques culturelles nationales. Lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux,
 Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1992.

Sur les arts de la rue :

Adolphe, Jean-Marc - Sauvageot, Pierre.....
À la rue,
 revue *Mouvement*, Paris, juillet-août 2005.

Bihao, Catherine.....
La Diffusion du théâtre de rue en Europe,
 Mémoire de DESS, sous la direction de M. Renaud Zuppingen, 1996.

Brito-Correia, André (de).....
Teatro de rua radical - arte, política e espaço público urbano,
 Centro de Estudos Sociais, Faculdade de Economia da Universidade de Coimbra, 2003.

Burzynski, Tadeusz - Dzieduszycka, Malgorzata - Jelenia Góra.....
Miedzynarodowe Festiwale Teatru Ulicznego,
 SN, Wrocław, 1987.

Collectif.....
La Relation au public dans les arts de la rue,
 L'Entretemps, Paris, 2006.

Collectif.....
Théâtre ambulant - nouvelles formes, nouveaux lieux,
 HYX, Orléans, 1997.

Collectif.....
Théâtre de rue - Impressions et images, International Straattheaterfestival Gent,
 Gand, 2005.

Collectif.....
Théâtre itinérant et politiques culturelles - frontières en questions, Actes des deuxièmes rencontres du théâtre,
 CITI, Mitry-Mory, 2002.

Dapporto Elena - Sagot-Duvauroux Dominique.....
L'Économie des arts de la rue,
 Ministère de la Culture / DEP, Paris, 1998.

Les Arts de la rue : portrait économique d'un secteur en pleine effervescence,
 La Documentation française, Paris, 2000.

Gaber, Eloriana.....
Les Publics des arts de la rue en Europe,
 réseau EuneStar, Gand, avril 2005.

HorsLesMurs.....
Le Temps des arts de la rue (2005-2007) : programme en faveur des arts de la rue lancé en 2005 par le ministère de la Culture et de la Communication (DMDTS), restitution des travaux de l'année 2005,
 HorsLesMurs, Paris, janvier 2006.

Les Parades urbaines, Théâtre Paris Villette, 22 octobre 1998, Parc de la Villette,
 rencontres des cultures urbaines préparées et conçues par HorsLesMurs, Paris, 1998.

Sur les arts de la piste :

Circomundo.....
Het circus in de kunst - De kunst in het circus : een onderzoek naar circus(theater)activiteiten voor kinderen en jongeren,
 Circomundo, Amsterdam, 2003.

Cloutier, Louis-Philippe - Laplante, Valérie.....
Étude comparative sur le domaine des arts du cirque Québec/France,
 ministère de la Culture et des Communications (Québec), Montréal, 2002.

Collectif.....
La Situation du cirque dans les États membres de l'UE, [document de travail],
 Direction générale des Études, série Éducation et Culture, Parlement Européen, novembre 2003.

Collectif.....
Premières Rencontres internationales du cirque et du travail social, Cirque pour tous,
 Actes des rencontres, La Seyne-sur-Mer, 2002.

Collectif.....
Rapport sur les professionnels du cirque,
 Arts Council of Finland, Helsinki, 1999.

David-Gibert, Gwenola (sous la direction de Jean-Michel Guy et de Dominique Sagot-Duvauroux).....
Les Arts du cirque : logiques et enjeux économiques,
 coll. Les écoles de cirque supérieures et préparatoires dans le monde, HorsLesMurs, Paris, 2004.

Forette, Dominique.....
Les Arts de la piste : une activité fragile entre tradition et innovation,
 Journaux officiels, Paris, 1998.

Goudard Philippe.....
Évaluation des écoles à vocation professionnelle des arts du cirque,
 DMDTS, Paris, 2003.

Guimera, Juan Felipe Higuera.....
El Circo en Espana y el circo « Price » de Madrid,
 J. Garcia Verdugo, Madrid, 1998.

Guy, Jean-Michel.....
Avant-garde, Cirque ! Les arts de la piste en révolution,
 Autrement, Paris, 2001.

Polysémie, polyphonie...
 revue *Arts de la piste*, HorsLesMurs, Paris, mars 2006.

HorsLesMurs.....
La Politique publique, aides, mesures et chiffres-clés en faveur des arts du cirque,
 revue *Arts de la piste*, HorsLesMurs, Paris, octobre 2001.

Le Cirque dans le monde,
 revue *Arts de la piste*, HorsLesMurs, Paris, mai 2003.

Noirjean, Caroline.....
La Promotion des arts du cirque français - L'exemple de l'AFAR,
 mémoire de Maîtrise, sous la direction de Catherine Bourdieu, Université Paul Verlaine de Metz, 2005.

Rosemberg, Julien.....
Les Politiques culturelles de l'État à l'égard du cirque (1978-1995),
 Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, Mémoire de DEA sous la direction de Pascal Ory, 2002, Paris.

Parler du Cirque ? les mots sous tension,
 revue *Arts de la piste*, HorsLesMurs, Paris, mars 2006.

Varpanen, H.....
About the Serials within Juggling,
 Thèse, Université de Jyväskylä, 2004.